

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,
ARTOIS-LYS ROMANE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REUNION DU 1^{er} AVRIL 2025 – 18 H 30
A LA SALLE OLOF PALME A BETHUNE**

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 1^{er} avril 2025, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 26 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Josèphe, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (jusqu'à la question 17), IMBERT Jacqueline, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee (jusqu'à la question 11), PAJOT Ludovic (jusqu'à la question 26), PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (à partir de la question 4), ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIÈRE Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, PÉDRINI Lélío donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, ELAZOUZI Hakim donne procuration à CORDONNIER Francis, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à ROUSSEL Bruno,

HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MATTON Claudette donne procuration à VERWAERDE Patrick, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, QUESTE Dominique donne procuration à DEBAECKER Olivier, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, MASSART Yvon, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno

Monsieur MARCELLAK Serge est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Installation de Madame Bernadette LECOCQ de la commune de Saint Hilaire-Cottes

Olivier GACQUERRE

Merci pour votre présence ce soir, nous avons un Conseil communautaire qui nous permettra ce soir de dialoguer, débattre et de voter le budget primitif 2025. Avant, je voulais remercier les services pour l'organisation de nos débats d'un point de vue logistique, mais aussi l'ensemble des délibérations qui ont été préparées, présentées en commission en amont. Je voudrais également, j'en profite, souhaiter la bienvenue à Bernadette Lecocq qui est officiellement maintenant Madame le maire de Saint-Hilaire-Cottes, qui prend la suite de Freddy Defebvin, notre ami qui nous a quittés trop tôt. Bernadette, tu peux peut-être te lever. Merci et bienvenue. J'en connais un qui doit être très heureux de te voir là.

Deux petites informations avant de démarrer, on va faire très court évidemment. Samuel Pelcat comme l'année dernière à peu près à la même période est à mes côtés, Samuel est le président de RSO, organisation de passionnés de cyclisme qui porte la course emblématique du Grand prix de Lillers, mais depuis sa création à nos côtés porte l'organisation du Grand prix pour les 100 communes, qui a encore été un grand succès cette année. Je voulais d'abord le remercier publiquement, lui et l'ensemble des bénévoles, c'est plus de 600 bénévoles qui ont été mobilisés, des communes également mobilisées, vous remercier puisque c'est pratiquement 50 communes qui ont été traversées. Le parcours a été, je pense, assez pertinent, c'était d'ailleurs très fatigant le samedi 8. C'était le 8 et le 9. Vous savez que le principe pour nous était d'avoir une course passante le 8, le Tour des 100 communes, et d'avoir notre traditionnelle course en boucle à Lillers où il faut un peu moins de signaleurs, mais on était aussi fatigués le samedi que le dimanche. Ils ont roulé beaucoup et vite, j'ai trouvé que c'était deux belles courses, donc je peux le dire à celles et ceux qui suivent cela à distance, on a une très bonne renommée, le Grand prix de Lillers bien évidemment, mais le Tour des 100 communes s'est installé dans le calendrier, donc merci à eux. Je voudrais donc lui laisser la parole pour nous en dire quelques mots. Comme je vous l'avais dit, je renouvelle à l'ensemble des équipes mes remerciements publics. Vous dire également que ce n'est pas fini pour eux cette année puisque si vous êtes d'accord, on va se projeter pour l'année prochaine. En matière de vélo, on a une innovation cette année. On l'avait déjà évoquée, c'est la Randonnée des Beffrois. Cette année, c'est le 20^e anniversaire du Classement des Beffrois au Patrimoine mondial de l'Unesco et à cette occasion, on avait évoqué une idée qui serait celle d'organiser une randonnée des Beffrois, de relier des beffrois, donc ils vont organiser avec notre concours et le concours de la ville pour Béthune parce que le départ sera de Béthune, mais aussi de l'agglomération bien évidemment. Je remercie Philippe Drumez qui est à nos côtés aussi sur ce projet.

L'idée, c'est de partir de cinq beffrois et de finir au départ de ces cinq beffrois sur le même beffroi qui est celui de Béthune à l'arrivée. Ce sera le 29 juin, c'est un dimanche. L'idée est aussi de faire une fête du vélo autour de cela et les cinq beffrois, il y aura donc Saint-Riquier, Dunkerque, Cambrai, Aire-sur-la-Lys et Béthune puisqu'il y aura un Béthune-Béthune. Ce sera donc un brevet cycliste, pas de compétition en tant que telle. Les gens choisiront le beffroi le plus proche et on verra si on peut installer cette course dans le temps. Vous connaissez certainement le Paris-Roubaix ou le Lille-Hardelot. Le Paris-Roubaix est une course de compétition, il y a aussi un brevet, mais Lille-Hardelot, c'est un brevet aussi. L'idée est donc d'innover cette année et on verra si cela fonctionne. En tout cas, un grand merci à lui et aux équipes et je lui cède donc la parole. Je crois qu'un petit film est à projeter avant.

(Projection d'un film.)

Samuel PELCAT

Olivier, merci. Mesdames Messieurs, chers élus, Monsieur le Président, merci de me recevoir pour faire le bilan de cette troisième édition du Tour des 100 communes. Comme vous l'avez vu sur le film, ce fut une édition particulière dans le bon sens du terme. Après trois années d'existence, nous avons pris une tout autre ampleur. C'était l'objectif que nous nous étions fixé, devenir une épreuve majeure du calendrier professionnel et offrir un spectacle sportif nous permettant de promouvoir l'agglomération. Cette épreuve, on l'a dit tout à l'heure, petite sœur du Grand prix de Lillers, a ouvert la saison du cyclisme professionnel régional de la meilleure des manières. Matthew Brennan, retenez bien ce nom, quatre courses, quatre victoires : le Tour des 100 communes, le Grand prix de Lillers, le Grand prix de Denain et une étape du Tour de Catalogne. Ceci, à seulement 19 ans. Ce coureur de la formation « Visma-lease a bike » n'est pas là par hasard. Au sein d'une des meilleures structures du cyclisme mondial, vous le reverrez. Je vous rappelle qu'il est l'équipier de Jonas Vingegaarde, vainqueur du Tour de France en 2022 et 2023. S'il est venu courir sur le Tour des 100 communes et le Grand prix de Lillers, c'est que nous sommes reconnus pour notre niveau d'organisation. Nous avons encore obtenu le week-end des 8 et 9 mars derniers la meilleure notation de l'Union cycliste internationale. Notre sérieux vis-à-vis de la sécurité, nos parcours et notre accueil sont un gage de réussite. Bien entendu, une météo très favorable est venue parfaire ce week-end pour pouvoir souffler de la meilleure façon les 60 bougies du Grand prix cycliste de Lillers le dimanche. Vous le savez, le vélo est un sport individuel qui se pratique en équipe. Notre réussite, c'est la vôtre. Grâce à l'implication de chaque commune traversée, des signaleurs présents aux carrefours, des élus parfois également aux carrefours pour sécuriser notre épreuve, le passage des coureurs, des services et du personnel de l'agglomération, à nos côtés. Un remerciement également spécial à Régis Butez au service des sports et à toute son équipe qui sont présents tout au long de l'année. Nous avons franchi un cap, ponctué par la victoire d'un coureur qui nous propulse sur le devant de la scène internationale. Nous devons pérenniser cela. Une petite anecdote : avec mon ami Jean-Charles Laigle, qui élabore le parcours, lors de la reconnaissance, je l'ai appelé et je lui ai demandé si on n'avait pas fait un parcours trop difficile pour les coureurs. Le résultat fut démontré par les coureurs, on a beau faire le parcours qu'on veut, on a assisté à une arrivée en sprint en haut d'Olhain, donc le parcours n'était peut-être pas encore assez difficile. Un grand merci également à Ludovic Idziak et au parc d'Olhain de nous avoir accueillis, ce fut un tel succès que nous avons dû fermer l'accès au parc, tellement il y avait de monde en bas pour accéder à la ligne d'arrivée. Pour terminer, je vous adresse à tous en mon nom personnel et au nom de RSO, nos plus sincères remerciements. Merci de m'avoir écouté.

Olivier GACQUERRE

Merci Samuel, donc l'année prochaine, on pourra relancer cette quatrième édition. Vous l'avez entendu, on parlait de Jean-Charles Laigle. Je pense qu'il ne travaille pas assez, il a encore du temps pour s'occuper de courses, notre DGA. Blague mise à part, merci à lui parce que tout cela se fait bien sûr en dehors des heures de travail et c'est un très grand engagement que de porter ce type de responsabilité. Il ne faut pas l'oublier. Un petit clin d'œil à Antoine Lotte, Sam ne vous l'a pas dit, mais il était pro avec son papa Nicolas, donc je pense que c'est une valeur montante. Il a gagné ce week-end et c'est, je pense, une belle valeur

montante du vélo. Pierre Selin est très content parce qu'il habite chez lui, donc on aura le plaisir de les retrouver. Merci Sam et au plaisir d'avancer dans tous nos projets cyclistes, ces fêtes populaires et gratuites, il ne faut pas l'oublier. Merci encore.

Une deuxième information, si Pierre Selin veut bien en l'absence de Virginie Souilliant présenter une convention sur laquelle l'agglomération s'est engagée en notre nom collectif. Dans le cadre du contrat local de santé, mais pas que, je crois que c'est la première fois qu'une intercommunalité s'engage sur ce sujet en France donc on voulait le partager avec vous.

Pierre SELIN

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, le 18 mars dernier à Loisinord, la Communauté d'Agglomération a signé une convention de partenariat tripartite inédite pour promouvoir le don du sang. Elle s'est ainsi associée à l'établissement français du sang et à la délégation départementale de la fédération française pour le don du sang bénévole. Ce partenariat poursuit plusieurs objectifs. D'abord dans un premier temps, promouvoir le don du sang et susciter le bénévolat notamment auprès des jeunes. Ensuite, assurer le développement et la promotion des collectes organisées sur le territoire, afin d'assurer des ressources en produits sanguins répondant aux besoins des patients. Enfin, l'agglomération se mobilise pour montrer le chemin. Ainsi, à l'occasion de cette journée, la Communauté d'Agglomération a organisé pour la première fois une collecte de sang à destination de ses agents. Le bilan de cette action est très positif puisque ce sont 103 agents qui se sont présentés et 90 dons ont été réalisés. Autre élément très positif, puisque 37 agents ont donné leur sang pour la première occasion. Donc c'est un gage de succès. Au-delà de cette journée du 18 mars, le partenariat des établissements français du sang et la délégation départementale des donneurs de sang doit se construire et se poursuivre. D'ores et déjà, une promotion de l'ensemble des collectes du sang organisées sur le territoire est faite sur le site Web de la Communauté d'Agglomération. Il est également envisagé des actions de sensibilisation ciblée à la fois pour inciter aux dons, mais aussi pour mobiliser de nouveaux bénévoles, une action particulière pourra d'ailleurs être envisagée le 14 juin prochain à l'occasion de la Journée mondiale du don du sang. Enfin, la collecte à destination des agents sera naturellement reconduite.

Olivier GACQUERRE

Merci Pierre, merci aux services. Si vous souhaitez des contacts pour organiser dans vos communes une collecte, on sera ravis de pouvoir faire le lien et vous aider à l'organiser. On disait que c'était important et que globalement on avait eu une baisse ces derniers temps de la collecte, d'où l'importance aussi de pouvoir relever ce type de défi.

Je vais vous faire lecture des absences et des procurations, vous me direz s'il y a des erreurs.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Olivier GACQUERRE

Nous devons désigner un secrétaire de séance, dans l'ordre que nous avons établi. Serge Marcellak. Est-ce que tu acceptes d'être notre secrétaire ? Merci à toi, j'imagine qu'il n'a pas d'opposition ni d'abstention, c'est donc acté, merci.

- COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

On va commencer par le compte rendu des délibérations prises par le Bureau. Est-ce que cela appelle des observations ? Non, on considéra donc que c'est adopté.

- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Le compte rendu des décisions prises par le Président ou ses représentants, Monsieur Gluszak a demandé le micro.

Franck GLUSZAK

Bonsoir à toutes et tous. Une demande d'explication en ce qui concerne la décision 2025-187 page 11. Centre de santé intercommunal, signature d'un contrat d'aide à l'installation des médecins généralistes salariés au centre de santé avec l'Agence Régionale de Santé, donc il est prévu de demander une subvention d'un montant de 55 000 € relative à l'installation des médecins généralistes salariés, versée en deux fois, donc 50 % en 2025 et 50 % en 2026. J'aimerais savoir si cette subvention était desservie à l'EPCI ou si c'est reversé ensuite aux médecins salariés.

Olivier GACQUERRE

C'est bien l'EPCI qui est réceptionnaire de l'accompagnement financier de l'ARS pour la création du service, donc c'est nous.

Franck GLUSZAK

Une autre petite question, cela touche un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, la 2025-169 page 19. Il s'agit d'un accord-cadre pour l'évolution, l'assistance et la maintenance du logiciel de facturation d'eau potable avec l'entreprise « INCOM SA » pour un montant de 185 000 € HT pour une durée ferme et maximum de trois ans. Je voudrais savoir si ce logiciel va permettre de résoudre les petits problèmes de facturation dont certains abonnés ont eu à faire face en ce printemps, en ce début d'année.

Olivier GACQUERRE

Comme vous le savez, on va en parler ce soir, l'eau potable. L'enjeu pour nous, c'est le passage en régie au 1^{er} janvier 2026 donc on anticipe bien sûr la relation à l'utilisateur de demain en améliorant celle d'aujourd'hui pour celles et ceux qui sont déjà en régie. Pour le reste, nous passons par nos délégataires. Prochainement, on pourra donc vous faire découvrir l'agence en ligne qui a déjà commencé à faire ses preuves. Je l'ai vue fonctionner, cela va beaucoup mieux, c'est beaucoup plus clair et on peut faire beaucoup plus de choses notamment à distance, mais pas que, parce qu'on peut accueillir bien sûr ou en mairie vous pourrez relayer très facilement et accueillir facilement, dans les services je pense aux points France Services ou directement à l'agglomération dans nos antennes. Effectivement, c'est tout cela qui est en jeu. Je pense ne pas me tromper. Philippe ? C'est cela. D'autres questions ? Non ? Merci. S'il n'y a pas d'autre observation, on va enregistrer ces comptes rendus.

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

1) RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu l'article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la présentation par le Président, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Considérant la volonté d'établir un document unique pour l'année 2024, retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et la situation en matière de développement durable à travers ses politiques et ses orientations pour améliorer la situation dénommé « Rapport d'activité et de développement durable »,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

Olivier GACQUERRE

Pour la question 1, je vais donner la parole à Ludovic Idziak pour le rapport d'activité du développement durable en le remerciant également pour son accueil pour le Tour des cent communes.

Ludovic IDZIAK

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une présentation de ce rapport d'activité et de développement durable. Pour contextualiser, c'est le CGCT qui dispose que le président de l'EPCI est tenu d'adresser chaque année avant le 30 septembre un rapport d'activité. Il prévoit aussi que préalablement aux débats du projet sur le budget, les mêmes EPCI de plus de 50 000 habitants présentent un rapport de la situation en matière de développement durable. Étant donné que nous avons un projet dit 100 % durable, il semblait bien évident de contracter les deux documents en un seul. Vous avez pu le consulter en annexe, ce rapport d'activité de développement durable, c'est un joli document de 115 pages, clair, qui est bien présenté, coloré et plutôt facile à consulter. J'ai su dire mon insatisfaction les années précédentes, mais je tiens à saluer les services pour ce très bon travail et de surcroît pour l'accompagnement qui m'a été réservé pour préparer cette présentation orale. Je ne serai absolument pas exhaustif, car il s'agit ce soir de ne pas être trop long, 115 pages ne se résument pas en trois minutes, et je vous invite évidemment à vous référer au rapport qui est en annexe. 2024, on est sur une approche plus globale, plus transversale, je vous l'ai dit, en cohérence avec le projet de territoire, donc le rapport est hiérarchisé selon ce projet 100 % durable. Quatre grandes priorités, je vous le rappelle, qui sont issues des temps de concertation et d'arbitrage, deux années de travail, c'était une adoption fin 2022, déclinées en 30 enjeux, 83 objectifs et 600 actions. Priorité 1 : renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants, s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature pour la deuxième ; la troisième, garantir le bien vivre ensemble et la proximité sur l'ensemble du territoire et enfin l'accélération des dynamiques de transition économique.

La priorité 1, c'est évidemment mettre en œuvre une coopération et un accompagnement des élus du territoire pour mener à bien nos projets communaux et intercommunaux. Notre agglo propose ainsi un accompagnement financier, mais aussi technique par le biais de nos agents de la Communauté d'Agglomération, assurer également auprès de nos communes un soutien pour le quotidien des habitants en proposant deux services communs, le RPE et le service d'instruction d'autorisation du droit des sols. J'ai retenu pour cette priorité une parmi les points saillants, un travail conséquent qu'on a conduit et qui est d'une haute importance pour l'avenir, sur l'élaboration du PLUIH et la procédure de révision du Scot. C'est la poursuite des travaux qui étaient engagés en 2023. Je souligne aussi les travaux autour de la coordination action cœur de ville et petite ville de demain, cinq communes sont accompagnées pour la réalisation de 40 actions en 2024, dont 20 actions subventionnables pour un montant de 5,8 millions d'euros. J'ai pris note aussi, et je constate en lien avec les services, que vous appréciez le service qui est utile pour nos communes, en particulier en matière de sobriété de décarbonation, donc ce sont les conseillers en énergie partagée, 86 communes aujourd'hui sont adhérentes au service, 55 états des lieux énergétiques ont été restitués ou sont en cours de l'être. 25 audits énergétiques réalisés concrètement sur les bâtiments et cela donne quatre projets communaux de rénovation en bâtiments basse consommation. Nous avons pour ce faire des fonds de concours : en 2024, 79 de nos communes ont été accompagnées, 90 opérations au total et 4 168 000 €, équivalant neuf équivalents temps plein en insertion grâce aux clauses. Pour la priorité 2, nous sommes, je pense, élus et habitants, tous conscients de l'enjeu de protéger la nature et de faire face aux conséquences du changement climatique, donc dans le projet, il y a un certain nombre d'actions ou de mesures très concrètes sur le territoire, volontaires, mais qui s'inscrivent aussi dans la continuité de ce que nous imposent les textes réglementaires. Par ces actions et nos mesures, finalement aujourd'hui on agit pour aujourd'hui, pour demain et on ne le dit pas assez souvent, mais c'est surtout pour nos enfants. Parmi les plus importantes, garantir l'approvisionnement en eau et en qualité de l'ensemble de nos habitants, c'est aussi et on l'a vu l'année dernière, de nombreux épisodes de pluies intenses, longs, donc on a eu des situations d'inondations catastrophiques dans le département et malgré nos travaux importants, notre agglomération n'a pas été épargnée malgré les ouvrages qu'on avait pu construire, donc il y a ce travail et puis finalement on n'oublie pas de protéger la nature en réduisant les pollutions ou l'artificialisation des milieux naturels. C'est une politique qui nous invite à limiter aussi notre consommation foncière de manière accrue, en protégeant les espaces agricoles et en réduisant l'impact écologique de nos déplacements. Concernant le pied petit cycle de l'eau et l'eau potable, je rappelle qu'on a 7 stations de traitement, 41 forages, 2 015 km de réseau, dont 956 en régie, c'est important de bien prendre conscience de ces volumes, et c'est en moyenne 110 m³ d'eau consommée par an et par foyer. En 2024, on a poursuivi la régularisation des DUP pour la protection de la ressource, Bourecq, Lillers, Houdain, Vendin. On a pu rendre les derniers travaux du schéma directeur de l'alimentation en eau potable du territoire, on a démarré l'harmonisation des tarifs en eau, on a mis en service l'usine de décarbonation d'Houdain, je ne vous cite pas à nouveau les communes concernées, et on a entamé les travaux de lutte contre les eaux rousses. C'est un PPI actualisé de 122 millions et je note la contribution exceptionnelle du budget principal à un million par an jusqu'en 2026. Concernant l'assainissement et les eaux pluviales urbaines, le PPI 2023-2032 a été actualisé à 129 millions sur 10 ans avec là aussi une contribution exceptionnelle du budget principal de 2 millions par an. Nous avons revalorisé les tarifs de redevance d'assainissement collectif, les travaux d'installation d'un traitement pour la réutilisation de l'eau usée qui est opérationnel à Béthune et nous avons poursuivi les études pour la mise en conformité du système d'assainissement de Auchy-Haisnes. Le ruissellement et les inondations, on en parlait en préalable, c'est 10 opérations PAPI qui ont été finalisées, retenues collinaires de Caucourt, la Zec de la Lawe à Gosnay, La Comté et Ourton, et le bassin du fonds d'Ames à Amettes. C'est aujourd'hui 515 000 m³ de retenues d'eau créées à ce jour. Nous avons remis en état des fossés présents sur 20 communes du Bas pays et 28 chantiers ont été finalisés par le service opérationnel dans le cadre des travaux d'urgence. Il faut rappeler que la lutte contre les inondations, c'est 2 260 000 €. On parle de risques, notre service Risques finalement, c'est les CPI, les centres de première intervention, qui ont été pas mal présents sur ces questions d'inondations et qui ont réalisé les diagnostics de vulnérabilité des habitations sinistrées en janvier 2024. Ils ont aussi particulièrement contribué aux études et à la réalisation du plan intercommunal de sauvegarde. Pour mémoire, sur 2024, c'est 4 562 interventions. On parle environnement, on conduit aussi pas mal d'actions de sensibilisation à l'environnement, lutte contre le gaspillage, la préservation des ressources ou

la prévention des déchets. Je ne rappelle pas les objectifs de 15 % d'abaissement des déchets ménagers d'ici à 2031 et la valorisation matière à hauteur de 67 %. On a clos l'étude de planification de programmation matière, l'E2PM, avec 10 actions opérationnelles validées et quelques chiffres : 1 045 élèves sensibilisés par nos équipes via 74 interventions en école, 2 025 composteurs individuels distribués, 16 sites de compostage installés et pour mémoire, on a un bel outil qui s'appelle Geotopia et qui a organisé 475 activités ou événements durant l'année à destination de 7 011 personnes sensibilisées. Je vous parlais prévention des déchets, la reprise en régie de la collecte des points d'apport volontaire est effective depuis mai 2024, on a 280 colonnes qui sont vidées chaque semaine. La collecte à Béthune a été modernisée, 78 points d'apport volontaire, 12 points de regroupement collectif et 300 foyers équipés de bacs roulants, on a aussi renouvelé deux véhicules qui répondent aux dernières normes environnementales et hydroélectriques, donc on a moins de consommation finalement de carburant et beaucoup moins de nuisances sonores. Les déchets ménagers, c'est quand même 196 959 T de déchets collectés dont 78 429 T d'ordures ménagères ou assimilés, et cela correspond parce qu'on les valorise à 39 820 T de vapeur et quasiment 11 000 mégawattheures d'électricité. Enfin, sur cette priorité 2, la question de la réduction de l'impact énergétique. D'abord, développer une mobilité vertueuse et l'idée de réduire évidemment la part modale de la voiture et de renforcer l'utilisation des transports en commun. On a pu aménager les pôles gare avec une procédure de consultation des entreprises sur la liaison avec le futur réseau cyclable intercommunal, 800 bons distribués dans le cadre du Pass'Mobil'Agglo et le lancement du schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques avec un objectif attendu à 2032 de 1 600 points de charge. Un second volet sur la réduction de l'impact énergétique de nos logements ou des logements du territoire avec 1 270 contacts avec l'espace-conseil France Rénov' et 271 propriétaires bénéficiaires de Ma Prime Rénov' qui ont été accompagnés par nos services.

Priorité 3 : on parle du bien vivre ensemble et de la proximité sur l'ensemble de nos territoires. On parle de culture finalement parce qu'on le sait tous, elle crée du lien social, on parle des traditions et des fêtes locales et j'appelle cela le cœur de nos communes finalement. On parle de sport pour se sentir bien et être en bonne santé, on parle aussi de notre patrimoine sensible, on parle des paysages. J'ai croisé certains d'entre vous sur des opérations de plan paysages ou des travaux dernièrement, on parle accès aux soins, accès aux droits pour tous, on parle logement et en particulier d'assurer un logement digne aux habitants. Sur notre volonté de favoriser la production de logements sociaux, on a donc aidé à la production et à la rénovation de 455 logements qui sont programmés avec une aide aux bailleurs pour l'accessibilité des logements et l'adaptation à la perte d'autonomie, une convention APF et 40 ménages accompagnés pour un diagnostic. On peut parler de l'accueil des gens du voyage aussi avec 45 procédures d'expulsion avec des installations illicites, 15 médiations et 54 000 € HT pour l'amélioration de l'aire de Marles-les-Mines, vous vous en réfèrerez tous aux engagements qu'on a pris dans le cadre du schéma d'accueil et d'hébergement des gens du voyage. À noter qu'on a une fonction volontairement protectrice, 22 de nos communes ont mis en place dans le territoire communal le permis de louer. Cette année, nous avons instruit 891 dossiers et 500 permis de louer ont été accordés. Sur l'accès aux soins et aux droits pour tous, on a ouvert en juin 2024 à Labourse et à Norrent-Fontes le CSIPA. Nous avons pu dernièrement signer le nouveau contrat local de santé avec 18 partenaires, 72 opérations y sont inscrites. Nous avons accueilli « bus cœur des femmes », trois jours, 125 professionnels de santé et 187 femmes dépistées et formé 70 référents. On connaît tout cela, le fléau dans les foyers, ce sont les violences intra-familiales. Concernant le contrat de ville, 25 quartiers et 16 quartiers prioritaires Etat et 9 quartiers d'intérêt communautaire sont entrés dans l'engagement « quartier 2030 » et sur l'accès aux droits, 4 476 consultations juridiques et suivis socio-judiciaires au sein de nos points justice ont été produits. Un mot sur la charte handicap, 218 classes sensibilisées, 1 395 adultes, 688 enfants qui ont pratiqué l'équi-handi. Culture sport, sur l'accès au sport et à la culture, 25 404 entrées à Labanque, 25 artistes invités et 56 rendez-vous hors les murs. On a plus de 1 300 élèves au conservatoire, plus de 110 manifestations, 7 200 spectateurs dont 2 100 en milieu scolaire. La donation Kijno, on n'en parle jamais assez, c'est 16 800 visiteurs par an. Cela fait beaucoup de chiffres. 35 œuvres de Street Art produites par 12 artistes et 2 000 personnes qui ont participé au Cléa. Le sport, nous avons inauguré l'Aréna Béthune-Bruay et 27 événements d'ampleur s'y sont déjà déroulés. Nous avons pu lancer la réhabilitation de la piscine d'Hersin-Coupigny, sur le « Savoir nager », souvenez-vous on a décidé que tous les gamins qui arrivaient en sixième devaient savoir nager, donc c'est 1 466 jeunes diplômés en natation, 12 communes qui accueillent nos centres d'initiation multisports, le transfert

du service équi-handi au centre équestre de Béthune en janvier et le projet Loisinord2 est au stade de la programmation. J'ai fait l'impasse sur beaucoup de choses, en particulier sur la gare d'eau de Guarbecque, sur l'Eurovélo5, sur le parc Quinty, sur l'ERBM pour Bruay-Houdain, sur les études de l'ERBM pour Auchel, Calonne, Marles et Hersin-Barlin, je vous renvoie au document principal.

Pour la quatrième priorité, on mène une politique volontariste pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises et de porteurs de projets sur notre territoire évidemment. On se tourne vers l'industrie du futur et l'innovation, il s'agit d'impulser cette transformation aux côtés des acteurs économiques et des partenaires industriels, donc on favorise l'emploi sur notre territoire, le développement d'activités, on tente de faciliter les rencontres entre les acteurs locaux et les demandeurs d'emploi, mais aussi évidemment les futurs travailleurs, donc on a initié un nombre conséquent d'actions qui permettent de développer formation ou apprentissage, l'idée est de pouvoir répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et de surcroît on propose une offre immobilière riche et variée pour faciliter cette implantation d'activités économiques. Bien sûr, produire et consommer local sont également au cœur de nos préoccupations parce que construire l'agglo 100 % durable, c'est aussi comme cela qu'on y arrive. Industrie et écologie industrielle, industrie d'abord sur l'implantation et le développement des entreprises et porteurs de projets, le lancement du comité Grand Béthune avec une assemblée plénière toutes les huit semaines qui regroupe une centaine de participants. 2 828 000 € pour améliorer la qualité de huit de nos zones d'activités économiques. Nous avons accueilli le deuxième salon des rencontres entreprises du territoire, c'est plus de 1 000 visiteurs et 100 exposants et aujourd'hui on compte 24 projets d'implantation en cours dans nos ZAE. Écologie industrielle, j'attire votre attention là-dessus avec trois axes qui sont la maîtrise de l'énergie, la préservation de nos ressources en eau et la valorisation de ces déchets et on a deux projets, une étude de potentiel de réutilisation des eaux usées traitées à l'échelle du territoire et deux projets pilotes en matière de développement des ENR. Sur la question du commerce artisanal et des services de proximité, évidemment on limite l'artificialisation de nos sols pour l'implantation commerciale. On prend en compte les critères du PCAET dans le schéma d'aménagement commercial de la Communauté d'Agglomération et on a maintenu la taxe sur les friches commerciales pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché leur bien. Toujours sur le commerce, artisanat et services de proximité, on a conçu cette carte interactive des marchés du territoire, 44 marchés. On a un partenariat assez fort avec la Chambre des métiers et on a pu conduire 96 diagnostics d'impact environnemental. Finalement les aides économiques pour 28 entreprises aidées, c'est 66 emplois créés et 205 000 € de subventions qui ont pu être servies. Pour mémoire, l'artisanat sur le territoire, c'est 5 520 entreprises, 7 % de plus depuis 2023. Cela fonctionne. Agriculture, on porte trois sujets, la fête de la pomme, le salon de l'offre alimentaire en partenariat avec la chambre d'agriculture et Approbio et l'inauguration du réseau Bistrots de pays avec l'office de tourisme. Je ne sais pas si vous y êtes allés, mais on a trois restaurants labellisés. Je n'oublie pas l'ESS avec 106 porteurs de projets accompagnés en 2024, 13 appels à projets, 6 lauréats pour 122 500 € à cette structure et l'ESS, c'est quand même 16 % de l'emploi du territoire. J'en ai terminé, il y a tellement de choses que j'aurais pu dire, tellement de choses que j'aurais voulu dire, mais je pense que j'ai déjà bien entamé les débats. J'ai failli vous proposer de ne pas le présenter, mais je me suis dit que c'était le 1^{er} avril, cela ferait une bonne farce à tout le monde. La loi ne nous le permet pas. Pour faire tout cela, il faut savoir qu'en 2022, on a écrit le projet de territoire. En 2023, on a demandé à l'administration d'écrire selon le projet de territoire son projet d'administration et en 2024, et il s'est agi quand même de pouvoir par le biais d'une GPEC, permettre à l'administration de pouvoir s'organiser, d'organiser les services pour la mise en œuvre de notre projet de territoire 100 % durable. Je pense qu'aujourd'hui, on est complètement prêts à pouvoir décliner tout cela. Pour les services, cela a été cette année 44 000 écritures comptables émises, 321 délibérations, 929 décisions, 73 arrêtés. On a lancé 92 consultations et 1 490 arrêtés individuels pour les services RH. On dispose d'une surface bâtie assurée de 240 000 m². Nous avons participé à 5 conseils communautaires, 5 bureaux communautaires, il y a eu 13 réunions de Vice-présidents et 8 réunions d'exécutif. Je n'oublie pas les 83 membres qui représentent les 62 structures qui composent le conseil de développement, qui eux-mêmes ont organisé et participé à trois réunions plénières, plus l'ensemble des ateliers thématiques et j'ai hâte qu'ils puissent nous présenter parce que cela n'a pas pu être terminé en 2024, le résultat de leurs travaux sur l'évaluation par l'outil qu'ils doivent concevoir donc on parle de l'évaluation du projet de territoire. J'ai terminé, je vous rassure. Merci pour votre attention. Monsieur le Président, mes chers collègues, suite à l'avis favorable de la Commission « Services quotidien,

Administration Générale et Territoriale » du 24 mars dernier, il est demandé à notre assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté.

Olivier GACQUERRE

Merci, Ludovic. Effectivement c'est une synthèse d'un rapport très lourd qui témoigne de l'activité intense de la collectivité. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des demandes de renseignements sur ce rapport ?

Daniel DEWALLE

Brièvement sur la partie santé, vous avez tous eu l'accueil d'Henri Tobo tout à l'heure donc pensez à soutenir le travail de Filiéris. Que dans nos communes et dans notre intercommunalité, on puisse soutenir le projet d'intégration progressive, parce que ces services, on en a besoin aussi.

Olivier GACQUERRE

Oui, je rappelle d'ailleurs qu'avec Filiéris, nous avons une convention-cadre partenariale et pour les prochains recrutements, on envisage d'ailleurs de les réaliser ensemble. L'idée étant de ne pas nous cannibaliser. Par contre, la problématique qui est soulevée là, je n'en avais pas connaissance donc je vais regarder. Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? On prend acte sur les trois rapports. Est-ce qu'on peut prendre acte du premier rapport ? Je vous remercie. Merci, Ludovic.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : MULLET Rosemonde

2) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants présente, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

Rosemonde MULLET

Bonsoir à toutes et à tous. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent préalablement au vote de leur budget présenter un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Au-delà du nécessaire respect de la loi, il reflète l'engagement volontaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en la matière. C'est l'occasion de valoriser et de mettre en lumière les actions existantes pilotées ou soutenues par les services de la Communauté d'Agglomération en faveur de l'égalité femmes-hommes. La première partie de ce rapport est consacrée à l'état des lieux des ressources humaines au sein de la collectivité. La seconde partie reprend le bilan des

actions mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes. Avec les services, nous avons essayé de vous faire un résumé concis de ce rapport en toute transparence. Quelques chiffres qui illustrent la situation de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2025 : la collectivité comptait 1 019 agents sur emplois permanents avec une répartition de 39 % de femmes et 61 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 46 ans et trois mois. Pour information en 2023, nous avions 37 % de femmes et 63 % d'hommes. En ce qui concerne la répartition des effectifs par catégorie d'emploi au 1^{er} janvier 2025, on constate que la parité est quasiment respectée pour les emplois de catégories A et B avec un taux de féminisation supérieur à 50 % tandis que les femmes ne représentent que 28 % en catégorie C. Les femmes sont davantage représentées au sein de la filière administrative alors que les hommes le sont plus dans la filière technique. Pour ce qui est des rémunérations, les écarts s'expliquent principalement par des déroulements de carrière selon les filières. En effet, l'avancement de grade dans la filière technique est plus favorable que dans la filière administrative où les femmes sont les plus nombreuses et par des postes dont la rémunération est majorée pour tenir compte des contraintes temporelles et qui sont majoritairement occupés par des hommes. Il s'agit notamment des postes avec astreinte, le travail de nuit, les week-ends et les jours fériés. En 2024, la collectivité a élaboré son nouveau plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle. Il est structuré autour de cinq axes, il comporte des mesures permettant notamment d'évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ; de garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois dans la fonction publique ; de favoriser l'articulation entre activité professionnelle, vie professionnelle et vie familiale ; de prévenir et de traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Le CST est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan. Celui-ci est rendu accessible aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen. Chaque service de la Communauté d'Agglomération agit au quotidien pour favoriser l'égalité femme-homme. Au titre de la compétence accès au droit et prévention de la délinquance, nous avons participé à la Journée nationale de l'accès au droit le 28 mai. Plus de 800 personnes ont été sensibilisées aux violences conjugales. Il y a eu la seconde vague de formation des référents communaux vifs avec la distribution d'une plaque « ville engagée contre les violences intra familiales ». Nous avons aussi partagé deux actions le 25 novembre lors de la journée nationale de lutte contre les violences avec une marche à la gare d'eau et la distribution des sacs à pharmacies et des fourreaux à pain. Au titre de la politique de la ville, l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite comme un enjeu fondamental et transversal au contrat de ville « engagement quartiers 2030 » dont la signature est intervenue en 2024. Chaque partenaire et porteur de projet est invité à travailler pour cibler les problématiques spécifiques des femmes au sein des quartiers prioritaires pour sensibiliser l'ensemble des acteurs à développer la démarche intégrité de l'égalité, pour prendre en compte l'égalité femme-homme dans tous les projets menés, pour développer des actions spécifiques directement fléchées vers le public féminin, pour soutenir les initiatives en faveur de l'emploi des femmes et leur accès à la création d'activités. Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local de santé, deux actions majeures ont été organisées en 2024 : l'accueil du « bus pour le cœur des femmes », trois jours en septembre, 275 femmes ont bénéficié du parcours de dépistage aux maladies cardio-vasculaires et 113 d'entre elles ont bénéficié à cette issue d'une prise en charge complémentaire. Le projet en Santé en vigueur depuis mai 2024 pour lequel l'agglomération sillonne tout le territoire avec une médiatrice santé des femmes et une infirmière en pratiques avancées pour accueillir et accompagner toutes les femmes. À ce jour, elles en ont rencontré 274 et 37 % d'entre elles sont actuellement accompagnées. Au titre de la culture, de la création d'activités et du développement de l'emploi, là aussi la Communauté d'Agglomération favorise la mixité des programmes culturels en sollicitant des artistes féminins et masculins. En mettant en avant lors des campagnes de communication l'attractivité des métiers qui étaient jusqu'alors plus masculins que féminins. On a pu voir Océane, opératrice de production, qui a été mise en scène pour justement mettre en valeur son travail. En 2023, une conductrice d'installation avait été présentée pour l'attractivité des métiers de l'industrie. Enfin, la sensibilisation à l'entrepreneuriat avec une promotion 100 % féminine pour amener les porteuses de projets à oser. Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars, il nous est donc demandé ce soir de prendre acte du rapport ainsi présenté. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Rosemonde. S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose donc de prendre acte de ce second rapport.

Décision du Conseil : adopté

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Rapporteur(s) : DELECOURT Dominique

3) MUTUALISATION - RAPPORT DE SITUATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - ANNEE 2024

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.

Enjeu : Donner accès à l'expertise et maîtriser les coûts par la mutualisation.

L'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 27 décembre 2019 prévoit la possibilité pour les Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations concernant les services de l'établissement public et ceux des communes-membres.

Chaque année, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ci-annexé à la délibération. »

Dominique DELECOURT

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais parler un peu beaucoup puisque je prends la parole pour cette question n° 3 et je reviendrai vers vous pour la question n° 12 concernant notre centrale d'achat. Bien sûr, pour la mutualisation, le rapport de situation sur le territoire de l'agglomération, bien que ce ne soit plus une obligation, nous avons souhaité établir et présenter un rapport de situation sur la mutualisation au titre de l'année 2024, car la mutualisation des services constitue un élément majeur de la priorité 1 du projet de territoire. Le rapport annuel 2024 joint à la délibération comprend trois parties : une partie relative au bilan, une partie concerne les évolutions attendues pour les prochaines années et une dernière partie porte sur les perspectives. Pour ce qui est du bilan de fonctionnement, on peut retenir les points suivants : les services mutualisés proposés par l'agglomération suscitent une forte adhésion des communes : ADS, au total 75 dossiers ; conseil en énergie partagée, 86 ; ainsi que l'accès au SIG offert aux 100 communes. Pour la troisième année consécutive, le nombre d'actes d'urbanisme dématérialisés est en augmentation, 59 % en 2025, on en avait 38 en 2022. En matière de stratégie de rénovation énergétique du patrimoine public communal, plus d'une commune sur deux a bénéficié d'un état des lieux. L'agglomération supporte l'intégralité des coûts de fonctionnement pour le SIG ainsi que celui du premier audit pour le conseil en énergie partagée. Concernant l'ADS et le RPE, une participation financière est demandée aux communes adhérentes, dont les tarifs n'ont pas évolué depuis 2017, c'est à souligner. Au 1^{er} janvier 2025, le périmètre du Relais petite enfance s'est étendu avec l'arrivée de huit communes du RPE du bas pays et le recrutement de deux agents à temps plein.

Enfin, l'évolution principale concernant la mutualisation en 2025 concerne bien sûr, je vous en ai parlé tout à l'heure en préambule, la mise en œuvre d'une centrale d'achat intercommunale. C'était la question numéro 3 et pour la centrale d'achat, je vous présenterai le projet en question n° 12. Voilà Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci, Dominique. Pareil, sur ce rapport, s'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose donc d'en prendre acte. Merci.

Décision du Conseil : adopté

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Conformément aux instructions budgétaires M57 et M4, le projet de budget primitif 2025 est présenté en annexe accompagné d'une note synthétique retraçant les éléments essentiels.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'adopter le budget primitif 2025 tel que ci-annexé. »

Olivier GACQUERRE

Je cède la parole à Hervé Deroubaix, pour la présentation du budget primitif 2025. Comme chaque année, je vous le rappelle, nous sommes obligés de présenter ces trois rapports préalablement à la discussion budgétaire.

Hervé DEROUBAIX

Bonsoir à celles et ceux que je n'ai pas encore salués. Effectivement, je vais vous présenter la maquette du projet de budget primitif qui est en droite ligne du débat d'orientations budgétaires et du ROB qui a été présenté il y a quelques semaines. Il a fallu tenir compte cette année principalement d'une réduction du déficit public national, on va le voir juste après, donc des recettes qui stagnent et même certaines qui diminuent et évidemment, nous poursuivons toujours notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, on va le voir juste après. Avec l'ensemble de ces éléments, et c'est le but que nous poursuivons, il nous faut mettre en œuvre notre projet de territoire en précisant toujours que notre leitmotiv est de ne pas augmenter la fiscalité, que ce soit la fiscalité des ménages ou la fiscalité des entreprises. Je le disais, un contexte budgétaire contraint qui tient compte de l'effort demandé aux collectivités pour réduire le déficit public. Vous le savez, comme dans nos communes, trois points de cotisation retraite pour la CNRACL qui nous coûte 700 000 € chaque année. Cette année, puis les trois prochaines années. Une petite surprise cette année, c'est la diminution de deux dotations à hauteur de 1,1 million, c'est la dotation de compensation et la DCRTP qui habituellement baissait de 0 à 0,5, voire 1 % maximum. Cette année, elles ont baissé respectivement de 3 et 6 %, d'où cette diminution assez conséquente de 1,1 million en moins. Même chose, vous le savez, la taxe d'habitation a été remplacée par une fraction de TVA. L'État nous a proposé une augmentation de 1,7 % de hausse pour le foncier bâti. Pour ce foncier bâti, nous n'en bénéficions plus pour la taxe d'habitation et l'État a dit qu'il nous maintiendrait le même taux de TVA que l'an dernier, donc

nous ne pouvons pas profiter de cette hausse. En réalité, cela nous fait perdre 1,4 million par rapport à notre prévision. C'est une somme d'environ 63 millions qui aurait dû être rehaussée de 1,7 % et qui ne l'est pas. Enfin, dernier point, le dispositif de lissage : une petite différence, on vous a présenté 2 millions lors du ROB. Aujourd'hui on vous présente 1 million, en espérant que nous puissions échapper à ce dispositif de lissage. C'était le fonds de précaution qui a été transformé en Dilico, dispositif de lissage conjoncturel. Nous aurons les chiffres réels d'ici trois à quatre semaines. Je le rappelle, le seuil d'assujettissement est de 110 %, pour les chiffres de 2024, nous sommes à 109,4 %. Nous aurons les chiffres de 2025. Nous pourrions peut-être échapper, nous ne le savons pas à ce jour. Nous espérons que même si nous émargeons à ce fonds, nous ne serons pas tenus de dépenser cette somme d'un million d'euros. Pour autant, des conséquences liées à ces efforts de réduction du déficit public. Les chiffres clés du budget général ainsi que les neuf budgets annexes, donc tous budgets confondus, les dépenses s'élèvent pour 2025 à 370 millions d'euros. Par rapport à l'an dernier, c'est une hausse d'un peu plus de 30 millions d'euros. Cette hausse, vous allez la retrouver tout au long de la présentation puisqu'elle correspond environ aux 32,8 millions d'euros qui sont dédiés à notre centre de valorisation énergétique. Cette année, nous allons donc dépenser 32,8 millions dédiés uniquement pour le CVE, donc on va les retrouver. Concernant les dépenses de fonctionnement, estimées à 226 millions d'euros, un peu moins que l'an dernier. L'an dernier lors du BP 2024, nous avons appréhendé une hausse très importante de l'énergie, finalement elle n'a pas été aussi prégnante que ce que nous attendions, heureusement. 226 millions tous budgets confondus. Pour le budget principal, 187 millions, donc un peu moins que l'an dernier et globalement -1 % par rapport au BP de l'année précédente. Concernant l'investissement, 144 millions tous budgets confondus avec 107 millions d'euros pour les dépenses réelles de fonctionnement et 17 millions d'euros dédiés au remboursement des emprunts. Je le répète, pour les dix budgets. Pour le budget principal, 110 millions d'euros, nous n'avons jamais autant dépensé en une année en prévision évidemment d'investissement, à mettre en perspective par rapport aux 78 millions de l'an dernier, 78 millions plus les 33, nous retrouvons nos 110 millions de cette année. En pourcentage, cela fait une hausse par rapport à l'an dernier de 35 %, donc des investissements massifs pour 2025. Concernant le diagramme habituel de notre épargne brute, vous le savez, dans notre PPI il y a deux chiffres-clés que nous nous sommes assignés, une épargne brute qui se maintient toujours à 20 millions d'euros et un taux de remboursement inférieur à cette année, que l'on va voir juste après. Vous constatez que depuis 2020, notre épargne brute a tendance à s'affermir au fur et à mesure des années donc on a commencé à 15, en 2024 nous sommes à 28 millions d'euros et nous estimons pour l'année prochaine 21 millions, estimatif d'épargne brute avec toujours en petits pointillés au-dessus du budget 2024 une provision de 5 750 000 € qui correspond aux 4 500 000 provenant de notre contentieux avec nos amis de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, plus les 1 250 000 qui correspondent à la somme qui avait été prêtée à Bridgestone. Ils nous ont remboursés, pour autant ils ont fait appel, c'est la raison pour laquelle l'an dernier nous avons provisionné 5 750 000. Pour cette année, toujours dans le cadre de notre contentieux, nous provisionnons encore 4 500 000 €. Vous avez donc la courbe du BP pour 2024 et juste en dessous en pointillés, le pré-CA qui sera donc la courbe qui vous sera présentée lors du compte administratif en juin prochain. Donc des recettes qui stagnent et des provisions qui sont réglées, donc une prévision d'épargne brute au moins de 21 millions d'euros, conforme à nos attentes.

Concernant maintenant l'endettement et notre capacité de désendettement, même chose : l'endettement entre 2024 et cette année, vous le constatez, il est passé de 72 à 67 millions d'euros, donc une diminution de 5 millions d'euros. Nous avons remboursé 5 millions d'euros et nous n'avons tiré aucun emprunt, nous sommes bien dans le budget principal, je le précise, donc notre endettement a baissé de 5 millions d'euros. Nous avons souscrit pour justement financer le CVE un emprunt cette année de 25 millions d'euros à la Banque des territoires donc évidemment notre endettement va s'accroître fortement au cours des prochaines années. Pour autant, grâce à une tonicité de notre épargne brute, nous avons une capacité de désendettement qui augmente un tout petit peu à 4,8 années, tous budgets confondus et 4,2 années si on ne parle que du budget principal. Tout à fait en perspective donc avec notre objectif d'être en dessous de 7 années. Je vous rappelle que le seuil d'alerte est de 12 années, donc nous sommes encore bien en dessous. Le budget 2025, avec une préservation du pouvoir d'achat des habitants, grâce à un maintien des taxes est toujours une TEOM à 0 %. C'est la proposition qui vous sera faite évidemment, de maintenir les taux d'imposition, que ce soit pour les ménages, mais aussi pour les entreprises. Deux zooms sur le budget annexe eau potable puis assainissement, une situation qui est stabilisée. Vous le savez, en 2026, nous allons

tout reprendre en régie. En ce moment, nous sommes en situation de convergence des tarifs qui a été adoptée il y a maintenant un peu plus d'un an, donc la situation est assainie. Nous avons une épargne brute entre 1 et 2 millions d'euros, nous avons une capacité de désendettement qui a augmenté un petit peu, mais qui se stabilise à un étiage entre sept et huit années. Concernant l'assainissement, nous avons réalisé un net redressement de l'épargne brute qui était, vous le voyez, négative en 2023. Nous arrivons cette année en prévision à essayer de ressortir une épargne nette de près de 2 millions d'euros grâce aux dispositions que nous avons prises, je vous le rappelle, nous avons pris notre retard d'inflation à hauteur de 5 %. Le budget général vient alimenter à hauteur de 2 millions d'euros le budget d'assainissement et dorénavant, tous les tarifs d'assainissement sont indexés sur l'inflation. Vous le constatez, nous avons une capacité de désendettement en 2023 qui montait à 17 années et qui retourne donc à des valeurs plus conformes à ce que l'on peut attendre d'un budget d'assainissement. Avec un endettement qui a légèrement augmenté puisque nous avons souscrit 6 millions d'emprunts et nous en avons remboursé 2, donc il y a une légère augmentation de l'endettement à hauteur de 4 millions d'euros.

Maintenant, la déclinaison de notre projet de territoire au travers de ces quatre priorités avec également un zoom, le budget se consacre aux moyens des services, à la dette et au reversement de fiscalité. Concernant notre priorité n° 1, une agglo plus proche, 56,2 millions d'euros. On parle bien d'investissement et de fonctionnement. Tout est compris. 5,5 millions d'euros sont consacrés aux fonds de concours. C'est une enveloppe supplémentaire pour cette année de 1,3 million d'euros. Je rappelle qu'en 2020, il n'y avait que 3,5 millions d'euros de fonds de concours, donc en quelques années, nous l'avons majorée de 2 millions d'euros. Nous rappelons également qu'il y a les attributions de compensation à hauteur de 50,7 millions. Nous ouvrons prochainement une antenne de l'UTI, unité territoriale intercommunale à Isbergues avec également le recrutement de 20 pompiers volontaires, le renouvellement de certains camions, le déploiement de la centrale d'achat auprès des communes, Dominique en reparlera après, avec notamment l'objectif de massifier les commandes pour obtenir des économies d'échelle notamment en termes d'assurance ou dans le cadre de la cybercriminalité au niveau informatique. Également l'extension du Relais Petite Enfance à l'Est du territoire au niveau de Richebourg.

Priorité n° 2, s'adapter aux conséquences du changement climatique. Une enveloppe globale de 170,6 millions d'euros. La lutte contre les inondations, c'est directement lié à la taxe Gemapi, donc poursuite du PAPI, six ouvrages en cours : Gosnay, Amettes, La Comté, Gauchin, Ourton, Caucourt. En gestation également la Zec de la Méroise à Lespesses. Il y a également la Zec de Bellerive à Gonnehem, sans oublier à Bruay une enquête publique ouverte depuis aujourd'hui concernant la rive droite. 18,2 millions d'euros tout compris avec 12,9 millions d'investissements, le reste, c'est du fonctionnement avec aussi en projet l'acquisition d'une nouvelle grue. Les plans de restauration écologique, les PRE, l'entretien des fossés qui s'est décliné d'abord du côté Est et maintenant du côté Nord, la lutte contre le ruissellement, la préservation des zones humides avec des travaux d'urgence pour 1,2 million qui ont été réalisés à Béthune, mais c'est plutôt sur le territoire d'Annezin et également à Lapugnoy qui avait été fait en avance au moment des crues historiques. Vous le voyez, lutte contre les inondations, par rapport aux 8 millions de la Gemapi, donc même si on aura des recettes à hauteur de 5,9 millions, on dépense très largement nos 8 millions d'euros qui sont collectés par le biais de la taxe Gemapi. Concernant l'assainissement, un total de 34,5 millions d'euros. Le gros projet de cette année, c'est la mise aux normes de la station d'Auchy et Haisnes. Également la réhabilitation, l'extension et la déconnexion de certains réseaux et nouveauté, on parlait du développement durable tout à l'heure, donc la mise en place au niveau de la station d'épuration de Béthune de la Reut avec une réutilisation prochaine des eaux qui vont sortir de cette station d'épuration. Concernant l'eau potable, 23,1 millions d'euros avec un zoom, on en parle beaucoup à l'heure actuelle, du traitement de l'eau rousse. Et puis une adaptation du programme en fonction du schéma directeur qui a été mis en place récemment avec la perspective des 122 millions d'euros pour l'eau potable et 129 millions jusqu'en 2032 pour l'assainissement. Toujours dans cette même priorité, la biodiversité avec la préservation des espaces naturels, les plans de gestion, le schéma directeur, une mobilité plus durable avec les pôles gare de Lillers et d'Isbergues, notre budget alloué à Artois Mobilités, le schéma cyclable, l'Eurovélo5. Concernant les déchets, je l'ai déjà dit, 32,8 millions consacrés au CVE, mais également des travaux au niveau des déchetteries pour permettre d'accueillir les professionnels dans le cadre de la REP. Vous le savez, maintenant les professionnels peuvent déposer leurs déchets gratuitement, progressivement dans les déchetteries et c'est vrai que cela impose des travaux. On n'oublie pas les perspectives également à

Cuinchy et à Richebourg. Également l'acquisition de plusieurs camions. On reconduit également l'enveloppe de 150 000 € pour le Pass'Mobil'Agglo et on n'oublie pas également la poursuite de la lutte contre le frelon asiatique, on en a parlé tout à l'heure avec les UTI ou les pompiers communautaires. Priorité n° 3 avec 70,5 millions d'euros, la culture, avec le concours d'architectes qui a déjà été posé, maintenant il n'y a plus qu'à avoir la commission d'appel d'offres pour La Cité de la musique et de la danse, dans un premier temps à Béthune et à l'issue, celle de Bruay. Des animations culturelles hors les murs dans les communes. Tout à l'heure on a parlé de la Ronde des géants, donc le « aller vers » avec le développement de nombreuses animations vers les villages et vers les villes, de l'éducation populaire. On l'a dit, la reprise en régie de la Cité des électriciens qui, à partir du moment où elle est prise en régie, aura vocation à évoluer et à devenir un outil au service de l'agglomération. 16,8 millions pour le sport avec principalement cette année 5,9 millions pour la réhabilitation de la piscine d'Hersin et une réactualisation de tous les travaux qui sont prévus pour les autres piscines : Barlin, Divion, Auchel, Bruay notamment, et d'autres. Avec la perspective, c'est l'objectif que nous nous sommes assignés, que tous les enfants de moins de 11 ans puissent savoir nager, 100 % des enfants, au plus vite, mais avant 2032. Une règle plus inclusive, pour l'habitat 20,7 millions d'euros avec des rénovations énergétiques de l'habitat, avec les primes Anah, la requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage à Lillers, le SDIS pour lequel nous consacrons 9,1 millions d'euros. Le développement du transport d'utilité sociale d'abord dans les 35 communes de la zone nord, l'amélioration du cadre de vie, 22,9 millions d'euros avec la poursuite du schéma directeur de la voie d'eau. On n'oublie pas l'adoption du Scot, le travail mené par Maurice pour le Scot. On en a parlé, le CSIPA avec l'attractivité médicale. Enfin, une agglo plus innovante avec 14,3 millions d'euros consacrés tout d'abord au développement économique avec l'extension et la requalification des zones communautaires notamment la zone de Ruitz avec 1,1 million d'euros. Des aides à l'économie de proximité et à l'innovation, des aides à la création d'entreprise en milieu rural et quartier politique de la ville, un million de crédits qui sont fléchés, l'économie circulaire, l'ESS, la poursuite du PAT avec le PAT n° 2 et la préfiguration d'une SEM patrimoniale, donc la création d'une foncière afin de pouvoir être plus agile pour pouvoir mieux attirer les prospecteurs économiques. Enfin, le tourisme avec une enveloppe de 1,2 million. Nous allons voter tout à l'heure une subvention à hauteur de 800 000 € pour l'Office de tourisme ainsi que 300 000 € de taxe de séjour avec le développement du tourisme fluvial, fluvestre, le développement d'offres d'hébergements insolites qui manquent encore sur notre territoire, sans oublier l'événement du début juillet avec le passage à deux reprises du Tour de France qui sera un événement majeur pour notre territoire. Une vue d'ensemble des dix budgets totaux avec le budget principal, le budget d'assainissement eau potable, budget zones, budget bâtiments, budget secteurs gare de Bruay, fouilles archéologiques, vente d'électricité, Loisinord et le quai de Guarbecque. Voilà Monsieur le Président, pour cette présentation synthétique et illustrée du BP qui est vraiment en droite ligne du débat d'orientations budgétaires. Je suis à votre disposition pour des questions.

Olivier GACQUERRE

Merci Hervé. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur le budget ou des prises de parole ? Monsieur Gluszak, puis Monsieur Dewalle.

Franck GLUSZAK

Deux questions très courtes. Merci pour cette présentation de ce copieux budget primitif. Cela va aller très vite. À partir du document de la synthèse papier, j'ai des questions sur la Tascom, cette taxe sur les surfaces commerciales qui était prévue pour cette année de 5 millions, alors que le montant attendu en 2024 est de 5 155 000. Le texte qui illustre cet item parle d'impôt volatile. Pouvez-vous préciser cette volatilité ? En ce qui concerne la taxe foncière sur le bâti, les montants attendus sont de 11 668 000 €. Apparemment, c'est une dynamique physique qui produit cet abondement. Je voudrais connaître la part issue des établissements industriels de cette augmentation. En matière d'attribution de compensation, effectivement cette année, on indique bien que compte tenu du pacte financier et fiscal, les attributions de compensation vont être figées à 50 687 000 en reversement et 278 000 € en termes de collecte des attributions de compensation négatives. Je crois savoir que les attributions de compensation ne doivent pas être indexées. Est-ce que le fait de les

figer ne correspondrait pas à une certaine forme d'indexation ? Deux questions encore. Est-il dans les intentions de la majorité présidentielle de l'assemblée d'établir un budget annexe pour le CSIPA et ses dépenses attendues ? En ce qui concerne une demande également qui porterait sur le budget vert, qui répond à une obligation au niveau du compte administratif et qui était donc là une possibilité au niveau du budget primitif, qu'en est-il ? Est-ce qu'au moins le CA aura une annexe verte ?

Hervé DEROUBAIX

Je vais répondre dans le désordre. Pour l'annexe verte pour le CA, oui il y aura une annexe verte pour le CA. Je vais reprendre la première, la Tascom parce qu'au fur et à mesure, j'ai un peu oublié et je ne sais pas si je répondrai à tout. En effet, les surfaces commerciales c'est assez volatile parce que chaque année on a des variations assez importantes. Cela provient probablement des fermetures, des modifications de chiffre d'affaires, voire parfois peut-être du déclaratif.

Olivier GACQUERRE

Ce sont les superficies qui font la base aussi.

Hervé DEROUBAIX

Concernant la part des établissements industriels, si j'ai bien compris, je ne vais pas y répondre. Je ne sais pas si les services peuvent y répondre, sinon on vous fera une réponse assez rapide. Effectivement il y a une partie qui a été exonérée à 50 %, mais la part exacte, je ne peux pas vous répondre tout de suite. Si vous pouviez me rappeler les autres questions ?

Olivier GACQUERRE

Sur le CSIPA sur la question du budget annexe.

Hervé DEROUBAIX

Ce n'est pas une obligation visiblement et d'ailleurs le département qui fait la même chose que nous n'a pas fait de budget annexe non plus. Ce n'est pas une obligation.

Olivier GACQUERRE

On est plutôt dans une logique de fermer les budgets annexes, d'ailleurs, que de les ouvrir. Cela demande encore une complexité comptable. Ce qui n'empêche pas d'avoir une comptabilité analytique avec le passage en M57. Il y avait une question sur les compensations. L'indexation.

Hervé DEROUBAIX

L'indexation, le fait qu'elle soit figée, oui on peut considérer que c'est une indexation nulle. Je suis d'accord avec vous. Pour autant, c'est la décision qu'on a prise à l'heure actuelle et qui est prolongée pour 2025. J'en profite, c'est bien de me donner la parole, parce que nous les avons modifiées et il y a 45 communes qui n'ont pas délibéré ou en tous cas qui ne nous ont pas envoyé leurs délibérations. Je rappelle que nous avons modifié les attributions de compensation, donc merci Monsieur Gluszak de me le rappeler. 45 communes n'ont pas donné leurs délibérations. Je vous rappelle que vous devez délibérer pour accepter les modifications des attributions de compensation. Comme elles sont toutes en hausse, je vous conseille de les délibérer assez vite pour pouvoir bénéficier de ces attributions de compensation 2025 en hausse.

Olivier GACQUERRE

On est à votre disposition si vous souhaitez une délibération type, on peut regarder pour vous la mettre à disposition et que vous puissiez délibérer. On l'avait déjà fait, mais si vous ne l'avez pas reçue, on peut regarder. Pour le budget vert, Hervé a répondu. Nos services aussi sont en lien avec le CD2E notamment aussi pour mettre en application ce qui est recommandé par I4CE, organisme très français, moins dans le nom, mais chargé de toutes ces questions-là. Et sur lequel on s'appuie. C'est l'institut pour le climat. D'autres questions ?

Daniel DEWALLE

Ce n'est pas une question, mais une remarque un peu humoristique. Dans la présentation, à un moment, on a parlé d'une règle plus inclusive. Vous savez que c'est très dangereux de parler de cela aujourd'hui, vous risquez d'avoir une lettre demain ou après-demain de Monsieur Donald Trump de son bouffon Elon Musk, donc méfiez-vous, c'est dangereux.

Olivier GACQUERRE

Je ne sais pas, je ne connais pas Donald Trump.

Hervé DEROUBAIX

On assume d'être inclusifs.

Olivier GACQUERRE

Steve Bossart a demandé la parole.

Steve BOSSART

Rapidement, on voit quand même que dans le budget, il y a un effort considérable sur l'eau en général, l'assainissement, l'eau potable. Je remercie bien sûr les élus concernés par son Président et son Vice-président Philippe Scaillierez qui ont été saisis par les collègues pour des problématiques d'eau rousse, donc on peut remarquer que ce problème a été pris à bras-le-corps pour le bien de nos habitants qui subissent parfois ces nuisances qui sont désagréables et qui suscitent parfois des questions de potabilité donc on est accompagnés et je tenais à remercier les services à la fois et les élus concernés par la commission eau potable qui ont planché sur le sujet.

Hervé DEROUBAIX

J'ai la réponse, c'est 10 % en foncier bâti, la part des établissements industriels.

Olivier GACQUERRE

Je n'avais pas le chiffre non plus, j'avais dit entre 15 et 20 en tête, donc ce n'était pas le bon. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur le budget, je vous propose de le mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, donc le budget est voté à l'unanimité, je vous en remercie.

Décision du Conseil : adopté

**5) REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Des autorisations de programme pluriannuelles sont actuellement ouvertes. Elles permettent d'engager des dépenses dans cette limite tandis que le crédit de paiement est la limite maximum de paiement autorisée pour une année donnée. Cette technique permet notamment de ne prévoir budgétairement que ce qui est nécessaire et d'éviter ainsi un recours excessif à l'emprunt et aux restes à réaliser.

Les crédits de paiement nécessitent d'être révisés dans le cadre du budget primitif 2025 en fonction de l'avancée des chantiers et des objectifs d'équilibre budgétaire. De nouveaux programmes sont créés permettant la mise en œuvre de la planification pluriannuelle des investissements et d'autres sont clôturés, car terminés et ne nécessitant plus de nouvelles inscriptions budgétaires.

Ainsi, l'ouverture des programmes suivants, dont le détail chiffré est repris en annexe, est proposé :

Budget principal :

- P103 - Voirie communautaire ERBM Houdain
- P104 - Pôle Gare de Lillers
- EP18 - Travaux 2025 déconnexion des eaux pluviales
- EP19 - Réhabilitation 2025 réseaux eaux pluviales existants

Budget annexe assainissement :

- A57 - Maintien et mise en conformité des systèmes 2025
- A58 - Réhabilitation renouvellement réaux eaux usées 2025
- A59 - Extension de réseaux eaux usées 2025

Budget annexe eau potable :

- E06 - Traitement déferrisation Douvrin Billy-Berclau
- E07 - Ouvrages - programme 2025
- E08 - Gestion patrimoniale
- E09 - Réhabilitation Renouvellement de réseaux - programme 2025

Par ailleurs, la clôture des programmes suivants, dont le détail chiffré est repris en annexe, est proposée :

Budget principal :

- P48 - Réhabilitation de la rue Lavoisier zone n°1 Nœux-les-Mines/Labourse
- P54 - Aménagement fluvial et fluvestre 2^e tranche
- P85 - Démolition du garage mécanique à Labeuvrière

Budget annexe assainissement :

- A52D - Stations - programme 2023 DSP
- A54 - Stations - programme 2024

Il est également proposé de voter les programmes annuels relatifs aux subventions d'équipement versées en matière d'habitat, de développement économique, de fonds de concours d'aménagement du territoire ou de mobilité. Chaque nouvelle enveloppe proposée est une capacité maximale d'engagement et seuls les crédits de paiement de l'année 2025 sont prévus au budget primitif.

L'ouverture des programmes suivants, dont le détail chiffré est repris en annexe, est proposée :

- P98 - Raccordement assainissement habitat 2025
- P99 - Fonds de concours 2025
- P100 - Subventions aux entreprises 2025
- P101 - Pass Mobilité 2025
- P102 - Subventions habitat 2025

Par ailleurs, la clôture des programmes suivants, dont le détail chiffré est repris en annexe, est proposée :

- P76 - Pass Mobilité 2023
- P78 - Subventions aux particuliers - récupérateur d'eaux de pluie 2023
- P87 - Raccordement assainissement habitat 2024
- P90 - Subventions aux particuliers - récupérateur d'eaux de pluie 2024
- P91 - Pass Mobilité 2024

Enfin, les enveloppes antérieures et les crédits de paiement correspondants sont ajustés en fonction de l'avancée des projets.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de réviser, créer ou clôturer les autorisations de programme pluriannuelles relatifs aux investissements sous maîtrise d'ouvrage communautaire et de subventions d'équipement versées conformément à l'annexe détaillée ci-jointe. »

Hervé DEROUBAIX

Merci, Monsieur le Président. La question 5 concerne les classiques attributions de compensation APCP. Avec certains programmes, des autorisations de programme et crédits de paiement, avec la clôture de certains programmes notamment la réhabilitation des rues Lavoisier, les aménagements fluvestres, la démolition du garage de Labeuvrière, le programme d'assainissement 2023/2024. Par contre, création de nouveaux programmes : eaux pluviales 2025, assainissement 2025, eau potable 2025. On en a parlé tout à l'heure, la voirie communautaire et l'ERBM à Houdain et le pôle gare de Lillers, en fonction des enveloppes déjà délibérées, donc des ouvertures d'enveloppes pour éviter trop de restes à réaliser, donc les fonds de concours à 5,5 millions d'euros, subventions aux entreprises 1 million d'euros, Pass mobilité 150 000 € et l'habitat avec 21,5 millions d'euros. En rappelant qu'il y a 19,5 millions de recettes en face de l'Anah. Évidemment un ajustement des autres crédits de paiement en fonction de l'avancement ou du ralentissement de programme. Voilà Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Sur cette question, y a-t-il des oppositions des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. On poursuit avec la question 6.

Décision du Conseil

6) TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - VOTE DU PRODUIT POUR 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Par délibération n° 2021/CC150 du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI. Par ailleurs, le produit a été fixé depuis à 8 000 000 € par an et, est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence.

Considérant que le vote du produit de la taxe GEMAPI est soumis aux conditions fixées à l'article 1639A du Code Général des Impôts fixant au 15 avril le délai du vote par l'assemblée délibérante,

Considérant que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations constituent un levier permettant de s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature,

Considérant les prévisions budgétaires au titre de l'année 2025 nécessaires aux programmes d'actions suivants :

- la poursuite de la prévention des inondations (dont le Papi Lys),
- la poursuite de la restauration écologique des cours d'eau,
- la lutte contre le ruissellement,
- la montée en charge de la régie communautaire d'entretien des cours d'eau,
- les travaux à la suite des épisodes pluvieux exceptionnels

A ce titre, pour 2025, un budget de 18,6 millions d'euros y est consacré dont 12,9 millions d'euros dédiés aux investissements.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'arrêter, pour l'année 2025, le produit de la taxe GEMAPI à huit millions d'euros (8 000 000 €). »

Hervé DEROUBAIX

C'est le vote de la contribution Gemapi, là nous ne votons pas un taux, mais une enveloppe que nous proposons de maintenir à 8 millions d'euros, tout en sachant que cette année nous allons dépenser 18 millions d'euros avec environ en face des recettes estimées à cinq à 6 millions d'euros, donc environ 12 millions d'euros qui seront dépensés nets pour 2025.

Olivier GACQUERRE

Vous l'avez compris, parmi les dépenses, il n'y a pas que les ouvrages en tant que tels. L'objectif était de finir le PAPI3 pour la fin du mandat, c'était l'engagement de Raymond et je pense qu'on va le tenir. On a quelques points durs encore fonciers, mais sinon pour le reste, on est prêts, on est même en train de réfléchir sur le PAPI4 maintenant et on commence à voir les premières réflexions, mais dans les dépenses, il y a aussi les entretiens et l'achat de matériel. Je voulais vous le dire puisque d'ici la fin de l'année, on aura à terminer le plan intercommunal de sauvegarde. D'ailleurs, quelques communes doivent aussi actualiser leurs plans communaux de sauvegarde, donc l'idée est d'avoir le maillon supplémentaire et parmi les moyens mobilisés il y a notamment prévu l'achat d'une grue à chenilles pour qu'on soit vraiment plus réactifs et plus autonomes. Voilà pour la partie régie.

Raymond GAQUERE

Pour revenir sur la Gemapi, je voudrais remercier l'ensemble des collègues qui ont voté pour la taxe Gemapi. On n'est pas là pour voter des taxes normalement en tant qu'élus, mais si on n'avait pas fait cela, si on n'avait pas eu le courage de lever la taxe, les inondations on en parlerait et elles seraient devant nous. Actuellement, elles sont derrière nous c'est-à-dire qu'on est le premier territoire du Pas-de-Calais qui réussit et qui sert d'exemple pour l'ensemble du Pas-de-Calais. Je tiens à vous le dire parce qu'il y a eu une commission ministérielle qui est venue nous enquêter et qui a trouvé remarquable le travail qu'on avait exécuté jusque maintenant. Tout n'est pas fini, on n'en est qu'au début, mais c'est important. Le PAPI3, c'est 20 % des travaux sur l'ensemble du traitement des inondations. On vient d'attaquer un gros chantier, c'est l'érosion et le ruissellement, c'est un chantier capital, il faut aussi dire qu'on a mobilisé l'ensemble des services et de l'État qui sont venus nous voir sur le terrain et qui ont financé le Département et la Région sur l'installation de pompes à l'écluse de Cuinchy. Si on n'avait pas fait cela, si on n'avait pas travaillé en bonne concertation avec les gens des Voies navigables et les services de l'État, on aurait été inondés comme d'habitude parce qu'on a plus de 220 cours d'eau de déversement dans le canal. Je tiens à vous le dire, parce que c'est très important. Cela paraît peu de choses, mais il faut savoir que lorsqu'il y a des inondations engagées, les services se concertent jour et nuit et on travaille jour et nuit avec l'ensemble des services bien sûr des collectivités que je remercie également. Bien sûr également le SDIS parce que là aussi il a fallu équiper le SDIS de pompes parce qu'on n'avait pas de pompes. On avait fait appel aux Hollandais, à la Roumanie, etc. Sachez qu'on s'équipe pour la première fois de matériel pour aller porter secours à nos populations et à nos territoires et donc à nos élus. Je tenais à vous le dire et à vous remercier tous.

Olivier GACQUERRE

Merci de toute façon l'engagement avait été pris. Tout n'est pas terminé bien évidemment et on a encore des habitants qui ont été touchés notamment dans le nord du territoire, donc pour moi ce n'est pas terminé du tout et effectivement, on ne lève pas les bras au ciel, il faut être humble avec l'eau parce que quand l'eau arrive, il est difficile de la retenir. On va essayer tout au moins de la canaliser. Il nous reste encore quelques points durs en termes d'ouvrages et sur l'entretien. Je vous rappelle qu'on avait dit aussi que l'engagement sur le long terme, c'est qu'à un moment donné, si on n'a plus besoin de ces 8 millions d'euros par an, on réduirait la voilure également de cette taxe. C'est là où on doit la transparence. Au mois de septembre, la première quinzaine sera proposée aux élus qui le souhaitent un tour en bus dans le territoire pour aller voir les quelques ouvrages emblématiques réalisés ou en cours de finalisation. En fin d'après-midi sur cette demi-journée, on aura une présentation et on fera un point complet sur la Gemapi comme on le fait tous les ans sous une forme de conférence des maires où on pourra répondre aux questions, donner des précisions si vous le souhaitez et il y aura un petit temps de convivialité à la fin, mais pour que vous puissiez repartir dans vos communes avec un maximum de réponses, de contacts parce que si vous êtes interpellés, il faut que vous puissiez dire exactement ce que nous sommes en train de réaliser. La force qu'on a aussi dans notre agglomération, c'est que l'opérationnalité est restée à notre niveau. Je pense que c'est important de le savoir. Si on partage les réflexions et les études stratégiques, bien évidemment l'amont et l'aval, tout cela doit se coordonner et il n'y a pas de frontière administrative, autant pour l'action on a bien la main dessus, donc cela nous permet d'avoir effectivement une réactivité qui a été largement soulignée comme le dit Raymond. Merci à tous pour cet engagement collectif. Si au départ on a eu des doutes, aujourd'hui, cela s'est révélé très convaincant pour nos habitants et pour nous. Quand on est un élu et qu'il pleut dans sa commune et qu'on a les bottes dans le coffre, on dort mal. C'est souvent angoissant pour tout le monde. Nous maintenons donc ni plus ni moins l'enveloppe Gemapi, c'est ce qui est proposé dans cette délibération 6. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc voté à l'unanimité.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

7) VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Par délibération n° 2017/CC007 du 12 janvier 2017, le Conseil communautaire a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur son territoire.

Il convient à l'Assemblée de se prononcer sur la décision de recouvrer un produit de TEOM et d'en fixer le taux en conséquence.

Compte tenu de l'équilibre prévisionnel du budget primitif 2025 et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée, de ne pas lever de produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et, en conséquence, d'en fixer le taux à 0 % pour l'année 2025. »

Hervé DEROUBAIX

Elle concerne la TEOM, nous vous proposons de maintenir cette TEOM à 0 % pour 2025 et nous l'espérons aussi pour les années futures, même avec la construction du CVE. Nous rappelons que pour 2023, c'est 112 € par habitant, probablement 117 en 2024, donc nous sommes une des dernières Intercos qui ne lève pas la TEOM.

Olivier GACQUERRE

Avec accès aux déchetteries gratuit également. Je vous rappelle que toutes nos projections d'investissement jusque 2032 ont été basées sur une TEOM à zéro et sur un maintien des taux en matière de fiscalité. On maintient donc le cap à ce stade. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, on maintient donc le taux à zéro.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

8) VOTE DES TAUX DE FISCALITE MIXTE 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Le Conseil communautaire du 09 avril 2024 a reconduit, pour l'année 2024, les taux de fiscalité suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) = 16,97 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) = 4,55 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) = 19,12 %

Les bases prévisionnelles ne sont pas notifiées à ce jour. Néanmoins, les estimations projetées permettent de reconduire les taux pour l'année 2025 tout en garantissant l'équilibre du budget primitif 2025.

Compte tenu de l'évolution estimée des bases prévisionnelles d'une part et, du besoin d'équilibre prévisionnel du budget primitif d'autre part et, suite à l'avis favorable de la Commission « Services du

Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de reconduire, pour l'année 2025, les taux de fiscalité votés en 2024. »

Hervé DEROUBAIX

La question 8 concerne les traditionnels taux de fiscalité. Nous proposons de maintenir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires uniquement évidemment à 16,97 %, la taxe foncière à 4,55 et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 19,12 %.

Olivier GACQUERRE

Donc pas d'effet taux. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc voté, merci.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

9) VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est une composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) au même titre que la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le taux moyen voté depuis 2017 est de 29,35 % et il est désormais unique sur l'ensemble des 100 communes à compter de cette année.

L'évolution du taux de CFE de la Communauté d'Agglomération est liée à l'évolution des taxes foncières de ses communes membres.

En effet, l'Assemblée pourrait augmenter ce taux dans la limite de l'augmentation entre 2023 et 2024 du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties des communes membres ou, si elle est moins élevée, de l'augmentation du taux moyen pondéré des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties des communes membres.

Au vu de la notification des bases fiscales prévisionnelles 2025, le taux maximum susceptible d'être voté sans capitalisation est de 29,35 %. Aucune mise en réserve de la capacité non utilisée d'augmenter n'est donc possible cette année conformément au IV de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts. Par ailleurs, le taux maximum susceptible d'être voté avec capitalisation est de 30,32 % en utilisant les mises en réserve antérieures.

Compte tenu des estimations et de l'équilibre prévisionnel du budget primitif, il est proposé de reconduire le taux de 29,35 %.

Compte tenu de l'évolution estimée des bases prévisionnelles d'une part et du besoin d'équilibre prévisionnel du budget primitif d'autre part et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de reconduire le taux de 29,35 % pour l'année 2025. »

Hervé DEROUBAIX

Nous proposons également la stabilité de la fiscalité à destination des entreprises avec le maintien du taux à 29,35 % et donc de ne pas utiliser le levier puisque nous pourrions monter jusqu'à 30,35 %. Donc maintien à 29,35 %.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci, c'est voté.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

10) VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

La Commission d'Arbitrage des Subventions réunie le 11 mars 2025 a rendu un avis favorable pour l'attribution de 105 subventions pour montant total de 4 459 286 € pour l'exercice 2025 comme suit :

PRIORITE	NOMBRE DE PROJETS	PROPOSITIONS 2025
02- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature	4	50 824 €
03- Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire	68	2 647 866 €
04- Accélérer les dynamiques de transition économique	32	1 586 716 €
Fonctionnement de l'institution	1	173 880 €
TOTAL SUBVENTIONS	105	4 459 286 €

Le détail des projets et structures subventionnés se trouve en annexe 1 de la présente délibération.

Des associations sont soutenues au titre du Fonds de Cohésion Sociale, outil financier de la Communauté d'Agglomération qui vient appuyer des initiatives associatives au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en direction des habitants ou des acteurs relais.

La Commission ad'hoc réunie le 24 janvier 2025 a émis un avis favorable pour les projets inscrits dans la programmation 2025 du Contrat de Ville pour un montant total de 118 585 €.

Il s'agit d'aider les Conseils Citoyens, de permettre à une action locale de se déployer à l'échelle de plusieurs quartiers, d'aider des associations de proximité intervenant au cœur des quartiers (sport, culture, santé...), de permettre la réalisation d'actions de qualification des acteurs sur des thématiques transversales (égalité femmes – hommes...) et de contribuer à l'inclusion numérique des habitants dans les quartiers.

Le détail des projets et structures subventionnés au titre du fonds de cohésion sociale se trouve en annexe 2 de la présente délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports Urbanisme » du 17 mars 2025, à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 19 mars 2025 et à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 20 mars 2025, il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver le versement de ces subventions telles qu'elles figurent dans les annexes 1 et 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les pièces correspondantes dont les conventions d'objectifs ou avenants correspondants ci-annexés. »

Hervé DEROUBAIX

La question 10 concerne l'attribution des subventions. Vous le savez depuis maintenant quelques années, il y a une commission qui se réunit avec les différents groupes d'élus, les services et les élus chargés de présenter les différents dossiers. Nous arbitrons cette année 141 projets qui ont été soutenus pour 4,578 millions d'euros. Vous les avez sur l'animation qui vous est proposée avec en fonction des priorités, les sommes qui sont allouées. Il y a eu quelques débats, mais grosso modo tout s'est bien passé. C'est à peu près les mêmes sommes que l'an dernier avec quelques hausses et quelques baisses.

Olivier GACQUERRE

Merci Hervé, vous avez tout le détail en annexe. On fait la synthèse globale. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté – Les élus membres d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

11) OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE - SUBVENTION 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a confié les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions de développement touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

L'Office de Tourisme Intercommunal a vocation à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local et des diverses activités se rapportant au tourisme sous toutes ses formes sur la totalité du territoire spécifié dans ses statuts.

Par convention, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a fixé à l'OTI, les objectifs, les missions confiées et les moyens mis à sa disposition pour y parvenir dont les moyens financiers.

Afin d'assurer son fonctionnement, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a versé une subvention d'un montant de 800 000 euros au titre de l'année 2024 et une taxe de séjour totale de 305 986 €.

Considérant la situation budgétaire de l'OTI, il est proposé de fixer la subvention à 800 000 € pour l'année 2025.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de fixer la subvention 2025 à un montant de 800 000 euros, hors taxes de séjour. »

Hervé DEROUBAIX

La question 11, je vais la débiter et ensuite, je céderai la parole au président de l'office de tourisme qui présentera les éléments inhérents à ces attributions. Le vote d'une subvention de 800 000 € pour qu'il puisse maintenir la bonne activité de l'office du tourisme. Monsieur le Président, je vous cède la parole pour détailler les actions de l'office de tourisme.

Steve BOSSART

Merci, Hervé. Bien évidemment, le tourisme comme vecteur d'attractivité, mais aussi d'attractivité économique parce que l'idée, vous l'avez compris, depuis de nombreuses années, c'est bien sûr de faire parler de notre territoire, de le rendre de plus en plus attractif, mais aussi de faire consommer plus localement, d'abord les habitants de notre territoire, mais aussi les gens qui viennent d'autres régions et qui viennent parfois aussi des pays étrangers. Après la crise Covid, on a eu un rebond, on a beaucoup de Belges d'ailleurs qui reviennent sur notre territoire. On a des pépites, on ne cesse de le rappeler et sous le contrôle de mes collègues du comité de direction, on a accentué notre feuille de route pour s'adapter aussi au changement des modes de consommation qui ont changé après la crise Covid. On a des gens qui viennent sur le territoire parfois pour une journée ou plusieurs jours, mais qui veulent vivre des choses d'expérience, des choses insolites et c'est à nous de mettre en lumière toutes ces pépites que nous avons sur le territoire. On a détaillé cela en cinq axes stratégiques : le tourisme vert, on a parlé tout à l'heure du fluvial, du fluvestre, mais aussi des randonnées, du vélo ; le tourisme culturel et mémoriel, on a des sites de mémoire et mon collègue de Richebourg ne me contredira pas là-dessus, qu'il faut aussi mettre en réseau. Le tourisme gastronomique, cela a été rappelé avec les fêtes gastronomiques que l'on voit chez de nombreux collègues ici des communes de notre agglomération, des traditions populaires et puis le tourisme d'affaires puisqu'on a parlé des zones d'activités économiques. Vous savez que nous avons 42 zones d'activités économiques sur notre territoire avec des centaines de nationalités qui transitent tous les jours sur notre territoire et nous avons vocation à leur faire découvrir d'une autre manière que la manière économique notre territoire qui est riche de pépites. Cela a été rappelé. Le tourisme inclusif, l'inclusion ce n'est pas juste un affichage simplement sur la slide, c'est quelque chose qui existe. On a dans notre comité de direction d'ailleurs des gens qui sont fortement impliqués là-dessus donc on va continuer à l'accentuer. Peut-être plus dans le détail avec la slide suivante, vous avez la nouvelle feuille de route qui incombe aux services de l'office de tourisme, et je les remercie puisque la commercialisation de packages touristiques, cela va être nouveau à partir du mois d'avril. Vous pourrez sur le site Internet de notre office de tourisme commander un package, c'est-à-dire avoir la sortie qui va bien, le bon restaurant, la randonnée insolite et vous pourrez commander ce package et faire des cadeaux si vous le souhaitez. Le schéma d'hébergement insolite, bien sûr on va continuer à accompagner l'hébergement insolite sur le territoire. Il y a de fortes demandes sur ce sujet. Le plan d'action tourisme de mémoire qu'on va mettre en exergue avec nos amis de la CCFL puisque nous avons des choses en commun et j'en parlerai tout à l'heure dans le contrat de destination avec nos amis de la CCFL. Les animations Gambrinus Fest qui se déroule dans cette même salle et le Tourisme de savoir-faire, le lancement du Welcome Pack, cela aussi, on a des gens qui viennent

habiter sur ce territoire, il faut leur faire connaître aussi très vite ce qu'ils peuvent y trouver, ce qu'ils peuvent y faire et pour celles et ceux qui veulent venir, l'idée est de les séduire. On a accompagné pas plus tard qu'il y a quelques semaines des soignants de l'hôpital de Béthune-Beuvry pour trouver la crèche qui va bien, l'école, l'école de musique, etc. On a aussi cette vocation-là. Welcome Pack, ce sera aussi à destination des communes. Quand vous avez de nouveaux habitants dans vos communes, vous pourrez nous solliciter pour obtenir un Welcome Pack. Ce sera un Welcome Pack physique, un dossier véritablement avec des offres promotionnelles pour des activités de tourisme, pour faire encore plus connaître notre territoire parce que ce territoire, il ne peut être mis en valeur que par les élus, les 152 élus communautaires que vous représentez, qu'ils viennent d'est en ouest, du nord au sud ou de partout, c'est à nous aussi de faire connaître les valeurs de notre territoire et nous sommes je le rappelle à disposition des communes pour vos associations, vos CCAS quand vous souhaitez faire des cadeaux en particulier pour mettre en valeur notre territoire, vous pouvez le faire via l'office du tourisme, sollicitez-nous. La reprise, et c'est nouveau, de la gestion de la commercialisation des gîtes. On a parlé tout à l'heure de la Cité des électriciens, qui sera reprise en gestion directe, en tout cas en ce qui concerne l'hébergement par l'office de tourisme et cela, dès le mois d'avril. Dès le 23 avril 2025, vous pourrez réserver sur les plateformes dédiées notamment numériques Booking et AirBnB des nuitées pour relancer la machine de la Cité des électriciens. Ce sera aussi le cas des écolodges de Mont-Bernanchon qui vont réouvrir pour la saison estivale. On a donc des dépenses, bien évidemment, on a aussi des recettes via la subvention de l'agglomération, mais on a vocation aussi à aller chercher des recettes supplémentaires. C'est le cas de la taxe de séjour qui a encore augmenté pour 2024 qui s'élève à plus de 300 000 € et nous allons aussi aller chercher les taxes de séjour qui seraient parfois oubliées ou mal versées chez certains hébergeurs, mais on est complètement sur le sujet, donc on a vocation à aller chercher des recettes supplémentaires, d'abord dès 2025 et aussi pour 2026 pour ne pas uniquement compter que sur la subvention de l'agglomération, c'est ce qu'on souhaitait vous évoquer ici. On vous fera plus de détails notamment dans notre bilan d'activité qu'on vous présente ici à chaque fois en Conseil communautaire.

Olivier GACQUERRE

Merci Steve pour cette présentation. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'informations complémentaires. S'il n'y en a pas, je vais pouvoir mettre la délibération au vote sachant que comme pour le vote précédent, tous les élus qui potentiellement sont administrateurs ou au sein d'un exécutif d'une association qui perçoit une subvention ne peuvent pas participer au vote, donc vous serez déportés dans le compte rendu. Steve et les membres du conseil d'administration de l'office du tourisme qui sont dans l'assemblée ici ne peuvent donc pas participer au vote pour l'attribution de cette subvention. Je redis les choses pour que ce soit notifié sur le procès-verbal. Sur cette question n° 11, y a-t-il des votes contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, donc avec les précautions que je viens d'aborder, c'est donc adopté à l'unanimité.

Hervé DEROUBAIX

Monsieur le Président, j'ai oublié de remercier les services pour le travail effectué en particulier le directeur des finances Frédéric Caron qui a préparé le PowerPoint. Je voulais éviter d'oublier et le remercier.

Olivier GACQUERRE

Remercier surtout pour la bonne tenue à nos côtés des finances. On peut les remercier collectivement.

Décision du Conseil : adopté, les représentants de l'Office du Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ne prennent pas part au vote :

Lelio Pedrini, Julien Dagbert, Olivier Gacquerre, Gregory Foucault, Claudette Matton, Marie-claude Duhamel, Jean-Marc Furgerot, Steve Bossart, Jacky Bertiez, Philippe Drumez, Didier Depeauw, Jerome Demulier, Sylvie Meyfroidt.

SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Rapporteur(s) : DELECOURT Dominique

12) CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT COMMUNAUTAIRE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.
Enjeu : Donner accès à l'expertise et maîtriser les coûts par la mutualisation.

Par délibération n° 2024/CC140 du 03 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en ajoutant une compétence supplémentaire « Constitution d'une centrale d'achat » et que par arrêté préfectoral le Préfet autorisera l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Cette centrale d'achat permettra de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, d'atteindre un meilleur niveau de performance, d'optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés et de sécuriser et simplifier l'achat public sur son territoire.

Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique, répond au principe de la mutualisation et s'inscrit dans la priorité 1 du projet de territoire permettant aux communes de bénéficier d'un apport en ingénierie (services communautaires), d'accéder à l'expertise et de maîtriser les dépenses par la mutualisation.

Cette centrale d'achat communautaire est ouverte aux acheteurs publics de son territoire que sont les communes membres.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, agissant en qualité de centrale d'achat, est compétente pour exercer une activité de passation de marchés publics et peut également exercer un rôle accessoire d'activités d'achats auxiliaires.

Chaque commune qui souhaite adhérer à la centrale d'achat est tenue de signer une convention d'adhésion. Les dispositions prévues par la convention d'adhésion ont pour objet d'organiser les rapports entre la centrale d'achat communautaire, ses adhérents, et les titulaires de marchés, si la commune décide de solliciter ce nouveau dispositif.

L'adhésion à la centrale d'achat communautaire est gratuite et l'adhérent qui y recourt est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de valider la convention d'adhésion à la centrale d'achat communautaire jointe à la présente délibération et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer cette convention et toutes les pièces afférentes avec chaque commune adhérente. »

Dominique DELECOURT

Comme annoncé tout à l'heure, on arrive à la question n° 12 sur la centrale d'achat. Dans un contexte où la gestion optimisée des ressources et la réduction des coûts sont essentielles pour les structures publiques, les centrales d'achat offrent des solutions efficaces pour l'achat de biens et bien sûr de services également. C'est à ce titre qu'en décembre 2024, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

a proposé la modification de ses statuts afin de s'autoériger en centrale d'achat pour elle-même et ses communes membres. Cette solution répond au principe de la mutualisation de la priorité 1 du projet de territoire, je le rappelle une nouvelle fois, permettant aux communes de bénéficier d'un apport en ingénierie, services communautaires, d'accéder à l'expertise et de maîtriser les dépenses par la mutualisation. L'ensemble des modalités relatives à l'adhésion et au fonctionnement de la centrale d'achat intercommunale est donc précisé par la convention d'adhésion présentée aujourd'hui en Conseil qui a pour objet d'organiser les rapports entre les centrales d'achat et ses adhérents. Quelles sont les suites de ce dossier par exemple ? Si la délibération, et je n'en doute pas, est adoptée par le Conseil de ce soir, l'ensemble des communes recevront un règlement pour valider l'adhésion à la centrale d'achat par délibération du conseil municipal qui précisons-le, est totalement gratuite. Une seule délibération suffira désormais pour accéder à l'ensemble des consultations lancées par l'agglomération et qui restent à programmer en concertation avec les communes adhérentes. Les communes pourront donc rejoindre la centrale pour leurs activités, leurs achats, tout en restant libres de ne pas y recourir. Voilà, Monsieur le Président, tout ce que j'avais à dire sur la centrale d'achat.

Olivier GACQUERRE

Merci. Premier sujet, comme vous le savez, c'est celui de l'assurance de nos collectivités, l'assurance des biens et la RC, je pense qu'une trentaine de communes avaient dit être intéressées. Il n'est pas trop tard d'ailleurs pour pouvoir y souscrire. Il y a eu beaucoup de questions dans les réunions sur les quatre territoires sur ce sujet pour voir ce que nous pouvions y glisser comme achats en commun. On n'est pas dans un service mutualisé, on a bien ouvert une grande armoire et après on choisira les tiroirs dans lesquels on veut éventuellement s'unir pour apporter le meilleur service au meilleur prix auprès de nos habitants. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'en a pas, je vous remercie. Il faudra donc délibérer dans les communes. On avait délibéré pour le principe, il faudra maintenant délibérer pour adhérer.

Décision du Conseil : adopté

FONDS DE CONCOURS

Rapporteur(s) : COCQ Bertrand

13) FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - ATTRIBUTION

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.

Enjeu : Accompagner financièrement les projets des communes.

Par délibération n° 2017/CC192 modifiée, le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini les règles d'éligibilité.

Plusieurs communes ont déposé des dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction technique.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement Transports et Urbanisme » du 17 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes récapitulées dans le document ci-annexé. »

Bertrand COCQ

Bonsoir à toutes et tous, je vais vous parler de la programmation du premier trimestre 2025. Concernant cette programmation nous avons 27 opérations qui concernent sept thématiques : la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'amélioration d'un service public et le traitement des espaces publics, la rénovation énergétique, l'équipement et l'aménagement léger, la mobilité avec les modes doux, l'économie de proximité et enfin la politique de la ville. Ces 27 opérations concernent 25 communes, je ne vais pas faire le détail, vous l'avez vu dans l'annexe de tous les dossiers. Il faut savoir que le montant total du fonds de concours sollicité pour ces 27 opérations est de 1 508 279 € et cela représente 9 505 397 € de travaux. Ce qui nous donne comme ratio 6,3, c'est-à-dire que pour un euro de subventions allouées, c'est 6,3 euros de travaux réalisés. C'est un très bon ratio, habituellement on est autour des 5. Concernant les différentes thématiques, les fonds de concours structurants mobilisent 1 073 000 € et enfin, le nouveau fonds de concours qu'on a mis en place à partir du 1^{er} janvier 2025, équipements et aménagements légers, a été sollicité par 10 communes pour un montant total de fonds de concours de 82 273 €. Il faut noter aussi que les fonds de concours génèrent des heures d'insertion au nombre de 4 893, ce qui représente 3,5 équivalents temps plein.

Olivier GACQUERRE

Merci pour cette présentation qui témoigne du dynamisme des communes dans les projets d'investissement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? J'imagine que non. C'est donc attribué, merci beaucoup.

Décision du Conseil : adopté

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

14) DYNAMISER L'ESPACE PUBLIC PAR LE DESIGN ACTIF - ACTE 3 - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION DES COMMUNES EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.

Enjeu : Apporter un soutien en ingénierie.

Dans le cadre du Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 », au titre des enjeux intitulés « des quartiers d'émancipation pour toutes et tous » et « des quartiers à l'épreuve des transitions », il est proposé de renouveler en 2025 une mission de conception d'aménagement de sites pilotes en quartier prioritaire politique de la ville (2 cours d'école et 2 espaces publics).

En 2024, quatre communes ont bénéficié de cette démarche (Auchel, Haillicourt, Burbure et Divion), les conclusions sont très satisfaisantes.

Cet accompagnement permet de traiter des espaces de manière concertée avec les habitants et/ou publics scolaires sur les enjeux de *design actif* et de proposer des solutions adaptées au contexte local, créatives et innovantes. L'objectif est de donner les outils aux communes leur permettant de réaliser la phase opérationnelle qui pourrait alors mobiliser le fonds de Concours « Politique de la ville » de la Communauté d'Agglomération.

Comme en 2024, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay se ferait à cette fin accompagner d'un prestataire spécialisé dans le *design actif*, communiquerait auprès des communes par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt et définirait ainsi le calendrier et les modalités de dépôt de projets par les communes. Un jury composé d'élus et techniciens de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, appuyé par le prestataire viendrait sélectionner les sites ainsi retenus.

La mission d'accompagnement est estimée à une vingtaine de jours par projet (sur environ 4 à 6 mois). Une subvention a été octroyée par l'ANCT dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville, notamment pour couvrir en partie les dépenses susvisées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale » du 19 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamiser l'espace public par le design actif – Acte 3 » auprès des communes en géographie prioritaire de la politique de la ville selon le dossier de candidature ci-annexé à la délibération. »

Jacky LEMOINE

C'est pour dynamiser l'espace public par le design actif. Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, il est proposé de reconduire en 2025 l'initiative menée en 2023 et 2024 consistant à accompagner des communes en géographie prioritaire dans la dynamisation de leur espace public par le design actif. Le design actif permet par le biais de différents outils d'aménagement urbain de reconquérir les espaces en incitant à de nouveaux usages de l'espace public plus actif, c'est aussi une manière de rendre la ville à ses habitants. Pour la réalisation de cette action, la Communauté d'Agglomération sollicitera les communes intéressées par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt. L'analyse des candidatures sera réalisée par un comité composé notamment d'élus, de techniciens de l'agglomération et des délégués du préfet appuyés par le prestataire spécialisé en design actif. Pour cette démarche permettant d'accompagner quatre sites, le coût est estimé à environ 40 000 €. Le projet sera financé à hauteur de 50 % par l'ANCT dans le cadre de l'appel à projets 2025 du contrat de ville. La délibération proposée vise à valider la reconduction de cet AMI auprès des communes en politique de la ville. Le dossier de candidature est annexé à la délibération. On a eu un avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 19 mars. Avez-vous des questions ?

Olivier GACQUERRE

Merci, Jacky. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non plus, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Rapporteur(s) : GAQUÈRE Raymond

15) ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - DÉFINITION DES SITUATIONS ET DES MODALITÉS D'APPLICATION DES PENALITES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

Conformément à l'article L. 1331-8 du Code de la Santé Publique, qui dispose que tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1, il est

astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par délibération du Conseil communautaire dans la limite de 400 %.

Considérant que cette somme, appelée « pénalité » est due par le propriétaire de l'immeuble et a la nature d'une taxe fiscale recouvrée comme en matière de contribution directe.

Par délibération n°2023/CC193 du 12 décembre 2023, le Conseil Communautaire a fixé le montant de la pénalité en assainissement collectif en votant le taux de majoration de la redevance d'assainissement collectif (part fixe et part variable) à 400 %.

Par délibération n°2023/CC194 du 12 décembre 2023, le Conseil Communautaire a fixé le montant de la pénalité en assainissement non collectif en votant le taux de majoration de la redevance de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif à 400 %.

Le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau sur la période 2025-2030 fixe comme condition d'octroi des aides financières aux propriétaires pour leurs travaux de raccordement ou de mise en conformité des raccordements, ou de mise en conformité de leur installation d'assainissement non collectif, la mise en œuvre par la collectivité des pénalités financières prévues par la loi.

Il est proposé de définir les modalités d'application des pénalités comme suit :

*** Non-conformités en assainissement non collectif :**

- absence d'installation autonome de traitement des eaux usées équivalente à un rejet direct au milieu naturel

Pénalité applicable dès le 1^{er} janvier 2026 : somme équivalente à la redevance de bon fonctionnement et d'entretien majorée à 400 %

*** Non-conformités en assainissement collectif :**

- absence de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées :

Pénalité applicable dès le 1^{er} janvier 2026 : somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif majorée à 400 %.

*** Refus de contrôle, absence non justifiée au contrôle ou report abusif du contrôle par l'utilisateur :**

Pénalité applicable dès le 1^{er} janvier 2026 :

- assainissement non collectif : somme équivalente à la redevance de bon fonctionnement et d'entretien majorée à 400 %

- assainissement collectif : somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif majorée à 400 %.

Un refus de contrôle se définit par la constitution d'un l'obstacle à l'accomplissement des missions d'un agent du Service Public d'Assainissement visant au contrôle de l'installation d'assainissement de l'immeuble contrôlé. Le refus de contrôle est constaté par l'agent de la collectivité chargé du contrôle et dès lors que le propriétaire ou son représentant empêche le déroulement du contrôle dans de bonnes conditions. La pénalité est appliquée dès le premier refus de contrôle.

Une absence non justifiée à un rendez-vous se définit par l'absence non justifiée du propriétaire ou de son représentant, le délai minimal de prévenance du Service Public d'Assainissement étant de 24 heures ouvrées. La pénalité est appliquée dès la première absence non justifiée.

Un report abusif de rendez-vous par le propriétaire se définit comme l'impossibilité de contrôler l'installation d'assainissement d'un immeuble dans un délai de 60 jours après la date de première prise du rendez-vous de contrôle à l'initiative de la collectivité. La date de première prise du rendez-vous de contrôle est attestée par la confirmation par courrier ou courriel de la date et de l'horaire du rendez-vous de contrôle par la collectivité. La pénalité est appliquée dès le premier report abusif de rendez-vous de contrôle à l'issue du délai de 60 jours susmentionné.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 20 mars 2025 et à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des Régies Eau et Assainissement du 25 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser l'application des pénalités en matière d'assainissement collectif et non collectif, selon les modalités reprises ci-dessus. »

Raymond GAQUERE

On va donc parler d'assainissement collectif et non collectif et des non-conformités bien sûr. Le Code de la Santé Publique dispose que tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles du Code de la Santé Publique, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait à payer au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire. Et qui bien sûr peut être majorée dans une proportion fixée par délibération du Conseil communautaire dans la limite de 400 %. Le Conseil communautaire s'est réuni le 12 décembre 2023, a fixé le montant de la pénalité en assainissement non collectif en votant le taux de majoration de la redevance de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif à 400 %. Pour l'assainissement collectif, la part fixe et part variable a été fixée à 400 % également. Il est proposé de définir les modalités d'application des pénalités comme suit : non-conformités en assainissement non collectif – vous l'avez dans la délibération, mais je préfère vous l'expliquer –, absence d'installation autonome de traitement des eaux usées équivalente à un rejet direct au milieu naturel, pénalité applicable à partir du 1^{er} janvier 2026, somme équivalente à la redevance de bon fonctionnement et d'entretien majorée à 400 %. Non-conformités en assainissement collectif, absence de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, pénalité applicable également au 1^{er} janvier 2026, somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif majorée à 400 %, comme dit. Refus de contrôle, absence non justifiée au contrôle ou report abusif de contrôle par l'utilisateur, pénalité applicable au 1^{er} janvier 2026. Assainissement non collectif somme équivalente à la redevance de bon fonctionnement et d'entretien majorée à 400 %, assainissement collectif somme équivalente également et majorée à 400 %. Un refus de contrôle se définit par la constitution d'un obstacle à l'accomplissement des missions d'un agent de service public d'assainissement visant au contrôle de l'installation d'assainissement de l'immeuble contrôlé. Le refus de contrôle est constaté par l'agent de la collectivité chargé du contrôle et dès lors que le propriétaire ou son représentant empêche le déroulement du contrôle dans de bonnes conditions. La pénalité est appliquée dès le premier refus du contrôle. Une absence non justifiée à un rendez-vous se définit par l'absence non justifiée du propriétaire ou de son représentant, le délai minimal de prévenance du service public d'assainissement étant de 24 heures ouvrées. La pénalité est appliquée dès la première absence non justifiée. Un report abusif de rendez-vous par le propriétaire se définit comme l'impossibilité de contrôler l'installation d'assainissement d'un immeuble dans un délai de 60 jours après la date de première prise du rendez-vous de contrôle à l'initiative de la collectivité. La date de première prise du rendez-vous de contrôle est attestée par la confirmation par courrier ou courriel de la date et de l'horaire du rendez-vous de contrôle par la collectivité. La pénalité est appliquée dès le premier report abusif de rendez-vous de contrôle à l'issue du délai de 60 jours susmentionné. Voilà ce qui est passé aux différentes commissions « cycle de l'eau », conseil d'exploitation des régies eaux, avec un avis positif. Il est donc demandé l'avis du Conseil communautaire. Cela ne fait

jamais plaisir, mais c'est indispensable, si on veut avancer pour régler les problèmes d'assainissement. Quels qu'il soient.

Olivier GACQUERRE

Merci, Raymond. C'est en lien, il y aura un conseil des sages sur les applications, 26 veut donc dire mise en recouvrement 27, donc on va faire preuve de discernement également. Je cherchais justement les chiffres, je les avais notés pour ne pas les oublier, pour vous dire qu'en termes d'absences sur l'assainissement collectif, lors des contrôles il y a à peu près 10 % où on a constaté une absence de raccordement total et sur l'assainissement non collectif, c'est à peu près 10 % également des contrôlés pour lesquels il y avait une absence d'une installation autonome. On est donc vraiment sur les gens qui aujourd'hui polluent directement. La contrepartie de la mise en place de ces pénalités demandées aussi par l'agence de l'eau, c'est de pouvoir aussi bénéficier de subventions le cas échéant pour pouvoir se mettre en conformité. Je vous les rappelle, notamment en matière d'assainissement non collectif, les études 500 € d'aide maximum, les travaux 50 % avec un plafond à 4 500 € et sur l'assainissement collectif, sur les travaux notamment, 50 % avec un plafond selon le type d'opération simple ou dite complexe, il y a le sujet qui est intégré aussi des travaux pour la gestion des eaux pluviales. C'est aussi pour cela qu'on intervient dans ce domaine, notre objectif est surtout d'intervenir auprès des plus grands pollueurs et ceux qui seraient particulièrement de mauvaise foi. Je rappelle également que 12 % des gens contrôlés refusent le contrôle, donc il y a aussi notion d'équité dans toute cette logique. Sur cette question n° 15.

Guy CANLERS

Monsieur le Président, chers collègues, je suis Guy Canlers de la commune d'Ourton. En assainissement non collectif, il doit exister des maisons qui n'ont pas de terrain et qui ne peuvent pas installer de fosse septique, cela se passe comment ? Ils payent la pénalité quand même ?

Raymond GAQUERE

Quand on construit, on est tenu de réaliser le système d'assainissement et d'épuration des eaux.

Guy CANLERS

Cela concerne les anciens logements également ?

Raymond GAQUERE

Les anciens logements, quand la vente se produit ou si elle ne se produit pas et qu'il y a un contrôle, il y a un délai pour se mettre en ordre.

Guy CANLERS

Une maison qui est à ras de la route et qui n'a pas de terrain, ils font comment dans ce cas ?

Raymond GAQUERE

Il y a d'autres solutions. À voir avec la collectivité.

Guy CANLERS

Vous gérez au cas par cas ?

Raymond GAQUERE

Oui.

Olivier GACQUERRE

C'est la question vraiment de l'exception, exactement, c'est pour cela que j'ai évoqué discernement et conseil des sages. On va regarder au cas par cas. Évidemment. Pareil, je crois que c'est Marie-Claude qui avait pris l'exemple aussi d'une dame âgée de 95 ans qui n'était pas en conformité, on ne va pas aller la stresser. La pénalité est de 456 € pour parler en euros à l'année, donc on va regarder au cas par cas. Ce qu'on voudrait demander notamment, c'est comme pour les véhicules où il y a un contrôle technique, au moment de la vente ou de la cession d'un bien que nous puissions exiger la mise en conformité. On sait bien faire aujourd'hui des étiquettes énergétiques, on pourrait très bien puisque on sait si on est en conformité ou pas sur l'assainissement, on le demande lors de la transaction immobilière, on pourrait demander que soit prévue la mise en conformité, quitte à ce qu'il y ait une déduction faite sur le prix de la vente ou une mise en réserve pour qu'on puisse le faire automatiquement et cela éviterait à nous, maires et élus locaux, d'être les gendarmes ou les shérifs dans nos communes. C'est compliqué pour nous d'être en première ligne là-dessus, il faut être honnête, j'en ai bien conscience, donc c'est pour cela que je dis discernement et cas par cas. L'idée étant, vous l'avez compris, territoire 100 % durable, de limiter tous les polluants au maximum. Le principe, c'est donc bien d'actionner pollueur-payeur. Un cas comme celui-ci, il faut nous le dire et on va regarder avec les services ce qu'on peut faire exactement. Cela me permet de rebondir sur ton intervention pour dire que d'ici un an, on aura un débat électoral dans nos communes, une fois qu'il sera passé je pense qu'il faudra que collectivement ici au sein de la collectivité on reparle des zonages. Il y a des endroits, on en a parlé avec quelques collègues dans le Nord, vous étiez zoné en assainissement collectif, tout ne pourra pas se faire en assainissement collectif. De ce fait, vous ne pouvez pas bénéficier des aides pour vous mettre en conformité sur l'assainissement non collectif si vous devez rester en assainissement non collectif donc il y aura certainement à regarder commune par commune ce qu'il convient de faire en termes de zonage pour remettre les bonnes choses au bon niveau et ne pénaliser personne dans cette opération. L'objectif pour nous étant que tout le monde soit en conformité, c'est-à-dire ne pollue pas ou le moins possible.

Raymond GAQUERE

Et pour les cas particuliers, on se mettra bien sûr en relation avec les élus.

Olivier GACQUERRE

On regardera avec les communes, vous venez vers nous et nous reviendrons vers vous. Une main de fer dans un gant de velours.

Hervé DEROUBAIX

Je rappelle aussi qu'il n'y aura pas de pénalité en assainissement. Ceux qui ont des assainissements zonés en collectif, ce qui peut peut-être être le cas à Ourton pour les personnes qui n'ont aucun mètre carré, on a bien dit qu'on sortait de cette pénalité les gens qui sont en assainissement non collectif zoné en collectif à aujourd'hui. C'est peut-être le cas à Ourton, je ne sais pas.

Olivier GACQUERRE

C'est clair pour toi ?

Guy CANLERS

Oui, merci.

Olivier GACQUERRE

Avec plaisir. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de mettre au vote la délibération n° 15. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc voté, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : GAQUÈRE Raymond

16) DISPOSITIF DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT OU DE MISE EN CONFORMITE DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES ET/OU A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024/CC154 DU 03 DECEMBRE 2024

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

Par délibération n°2024/CC154 du 03 décembre 2024, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie relative au dispositif de participation financière aux travaux de raccordement ou de mise en conformité des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et/ou à la gestion des eaux pluviales à la parcelle, pour une durée fixée de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2030.

Suite au Conseil communautaire du 03 décembre 2024, le projet de convention de mandat a été modifié par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les modifications portant sur :

- l'ajout de nouveaux articles :

Article 3.2 : mise à disposition de fonds de l'Agence de l'Eau auprès du mandataire
Article 5 : recouvrement amiable et contentieux des indus de paiement

- la rédaction de certains articles :

Article 3.1 : versement des aides par le mandataire aux attributaires finaux et suivi des décisions d'aide

Article 3.3 : reddition des comptes

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver ces modifications et de signer une nouvelle convention de mandat avec l'Agence de l'Eau, selon le projet ci-joint.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 20 mars 2025 et à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des Régies Eau et Assainissement du 25 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2024, portant

le n°2024/CC154 et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la nouvelle convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie selon le projet ci-annexé. »

Raymond GAQUERE

Il s'agit d'abonder une délibération qu'on avait passée le 03 décembre 2024 et le projet de convention qui était à l'intérieur de cette délibération de mandat a été modifié par l'Agence de l'eau Artois Picardie. Les modifications portent sur l'ajout de nouveaux articles : article 3-2, mise à disposition de fonds de l'Agence de l'eau auprès du mandataire ; article 5, recouvrement amiable et contentieux des indus de paiement. La rédaction de certains articles : article 3-1, versement des aides par le mandataire aux redevables finaux et suivi des décisions d'aide ; article 3-3, reddition des comptes. Voilà ce qu'on vous demande de modifier pour abonder dans le sens de l'Agence de l'eau. Dans ce cadre, il a été proposé d'approuver ces modifications et de signer une nouvelle convention de mandat avec l'Agence de l'eau selon le projet ci-joint avec bien sûr les Commissions « Cycle de l'eau » et « conseil d'exploitation des régies eaux et assainissement ». Il vous est donc demandé votre avis ce soir, chers collègues, Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci Raymond, je veux juste apporter une précision sans polémique, la première convention, on l'avait votée à la demande et cadrée avec l'Agence de l'eau et c'est eux-mêmes qui nous ont dit : non, ce n'est pas comme cela, il faut modifier. Donc on remodifie à leur demande. Ce n'est pas nos services ou nous qui avons tapé à côté. Je ferme la parenthèse, il me semblait important de le rappeler, il n'y a pas d'erreur de nos services ni des discussions qu'on a pu avoir entre nous. On était peut-être très en amont donc ils nous ont demandé de rectifier. Sur cette délibération n° 16, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

Rapporteur(s) : GIBSON Pierre-Emmanuel

17) PROJET DE CONSTRUCTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A LABEUVRIERE - ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Devenir une agglomération productrice et distributrice d'énergie verte.

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 181-1 et suivants et R. 181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale, dans leur version applicable,

Vu la délibération n°2021/CC170 du 19 octobre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de l'opération relative à la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) à Labeuvrière,

Vu la délibération n°2022/CC004 du 03 février 2022 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le principe de la délégation du service public pour assurer la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du projet de centre de valorisation énergétique,

Vu la délibération n°2023/CC047 du 11 avril 2023, par laquelle le Conseil communautaire a attribué une concession de service public pour la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du nouveau Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Labeuvrière à la société IDEX Environnement, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92 513) 148-152 route de la Reine, CS 60049, pour une durée fixée à 24 ans à compter de sa notification au concessionnaire,

Vu la délibération n°2024/CC003 du 20 février 2024, par laquelle le Conseil communautaire a autorisé le versement d'une subvention d'équipement de 50 M € à la société IDENERGIE D'ARTOIS, titulaire de la concession de construction du nouveau CVE, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92 100) 18-20 Quai du Point du Jour (société dédiée à l'exécution du contrat de concession, et filiale de la société IDEX Environnement)

Vu la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de Labeuvrière tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées présentée le 23 mai 2024 par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Vu l'étude d'impact relative au projet,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts-de-France rendu le 24 juillet 2024,

Vu le mémoire en réponse de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'avis de l'autorité environnementale du 07 août 2024,

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France (CSRPN) du 25 juillet 2024,

Vu le mémoire en réponse de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du 02 septembre 2024,

Vu le rapport de recevabilité de la DREAL des Hauts-de-France du 25 juillet 2024,

Vu la décision du tribunal administratif de Lille portant désignation du commissaire enquêteur du 10 décembre 2024,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2025 portant ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées,

Vu que l'enquête publique se tiendra du 17 février 2025 au 20 mars 2025 inclus,

Considérant que conformément à l'article R. 181-36 du Code de l'Environnement applicable au projet, le Conseil communautaire fait connaître son avis, consultatif, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête,

Considérant que la création de l'UVE a pour objectif de :

- ✓ poursuivre la valorisation thermique des déchets tout en permettant au réseau de chaleur urbain de la ville de Béthune d'être alimenté par l'installation et de garantir à la société CRODA, voisine de l'UVE, la pérennité de fourniture de la vapeur,
- ✓ limiter le recours à l'enfouissement des déchets,
- ✓ disposer d'un outil de traitement afin d'avoir une solution pérenne pour la valorisation des déchets ménagers résiduels du territoire,

- ✓ accroître la valorisation en énergie du tout-venant incinérable, pour partie jusqu'à présent enfoui, grâce à un broyeur rendant possible l'incinération de ces déchets.

Considérant que le dimensionnement, la technique et l'emplacement du projet retenus sont adaptés au besoin et à l'échelle du territoire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de valorisation de déchets ménagers et assimilés sur la commune de Labeuvrière et tenant lieu de dérogation au titre de la législation des espèces protégées. »

Pierre-Emmanuel GIBSON

Vous le savez, nous avons un projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique à Labeuvrière, Hervé en a parlé longuement puisque c'est une part importante de l'investissement du budget de cette année. Une enquête publique est en train de se terminer, donc il nous revient de rendre l'avis de la communauté d'agglomération dans le cadre de l'enquête publique sur notre propre projet, donc autant dire qu'on va vous proposer d'émettre un avis favorable puisque on s'exprime un peu au nom de nous-mêmes, mais c'est la loi, en tant que collectivité on doit s'exprimer. Cela va me permettre de remettre quelques pendules à l'heure puisque comme vous, je lis parfois la presse locale qui fait des articles de qualité, mais on a parfois des gens qui racontent n'importe quoi et qui disent des bêtises, c'est comme cela, donc je voudrais vous redonner quelques chiffres et quelques éléments concrets. Encore une fois je ne porte pas de jugement sur ceux qui ont dit les choses parce que c'est un dossier de cinq classeurs complets, ils n'ont pas dû avoir le temps de le lire, mais en tout cas c'est la fameuse loi de Brandolini, vous connaissez : 10 minutes pour dire des conneries, 10 heures pour rétablir la vérité. On ne va pas durer 10 heures ce soir, mais j'aimerais quand même remettre quelques pendules à l'heure parce que c'est un dossier qu'on a travaillé collectivement, qu'on a conçu et imaginé depuis 2020, c'est un travail de longue haleine des services, des équipes et des élus et je voudrais quand même qu'on ne laisse pas penser qu'on fait n'importe quoi avec l'argent du contribuable. Le premier sujet, il paraît qu'on a un incinérateur qui va être trop gros. Aujourd'hui on a une usine de 50 ans qui fait 120 000 T de déchets, on part sur une usine de 100 000 T. Pourquoi 100 000 T ? Parce que 100 000 T, cela correspond aux besoins de notre agglomération avec l'objectif de moins 15 % de déchets, cela a été rappelé par Ludovic tout à l'heure, mais cela correspond aussi à une capacité de brûler les déchets des entreprises privées du territoire. On ne peut pas d'un côté être contre Hersin-Coupigny et la décharge et de l'autre côté être contre l'incinération sinon les déchets à part les envoyer dans l'espace avec votre ami Elon Musk, je ne sais pas comment on va faire pour traiter nos déchets. Je le dis avec un peu d'humour, mais en vérité, vous le savez bien, une unité de valorisation énergétique, cela permet d'incinérer des déchets pour en faire de l'énergie, on va en parler juste après. Si on n'avait que 80 000 T, cela pourrait être suffisant à terme peut-être pour l'agglomération seule, mais on ne pourrait pas brûler les déchets des acteurs privés du territoire en partie, donc tout partirait en décharge et surtout on aurait deux risques majeurs. Le premier risque majeur, c'est qu'on n'arriverait pas à approvisionner Croda en vapeur de façon suffisante, l'usine chimique qui se trouve à Chocques et Labeuvrière, donc on perdrait l'usine et on perdrait 250 emplois sur le territoire. Je pense que ce n'est pas trop notre stratégie, au contraire. La stratégie d'une agglo durable, c'est aussi de fournir à nos industriels une énergie verte et pas chère pour qu'ils puissent travailler. Croda est un groupe mondial, un groupe anglais, ils vont reconcentrer encore de la production sur Chocques et Labeuvrière avec l'arrivée du nouveau CVE, ils vont ramener de la production d'Angleterre, mais également de pays d'Asie et d'Afrique ici dans le territoire parce qu'ils ont justement une énergie qui ne sera pas chère et abondante. Le deuxième

risque, c'est de mettre en difficulté le réseau de chaleur de Béthune et des communes environnantes. Alors qu'on va brancher dans quelques semaines des bâtiments de la ville d'Annezin, des bâtiments de la commune de Chocques et où on a des perspectives de développement de ce réseau au-delà, cela n'aurait pas de sens finalement de venir punir 200 bâtiments branchés dont l'hôpital, dont les lycées, dont la prison, dont un certain nombre de collèges, etc., et surtout un certain nombre d'habitants également dans des quartiers à revenus modestes, comme le Mont-Liébaud à Béthune donc finalement si on n'avait qu'un 80 000 t, on ne pourrait pas approvisionner l'ensemble de ces acteurs économiques et de ces habitants en énergie pas chère et c'est aussi un objectif, qu'avec nos déchets, on fasse une énergie pas chère qui profite à tous.

Olivier GACQUERRE

Et on aurait perdu les recettes surtout.

Pierre-Emmanuel GIBSON

J'en parle après, des recettes. Évidemment si on veut une TEOM à zéro, il faut quand même travailler de façon intelligente. Je voulais aussi vous alerter sur la jurisprudence. Si on fait quelque chose de trop petit ou quelque chose qui n'est pas soutenable financièrement pour la collectivité, on se retrouve dans le cadre d'une jurisprudence du tribunal administratif de Poitiers du 08 décembre 2016 où le tribunal administratif aurait pu casser ou en tout cas le contrôle de légalité la DSP en disant qu'on se dotait d'un outil sous-dimensionné et surtout financièrement insoutenable pour la collectivité. En gros, on aurait fait une bêtise et on se serait fait de toute façon retoquer par les services de l'État. En plus, un CVE de 80 000 T, cela aurait coûté plus cher à l'agglomération en termes de tonnage et le président l'a dit, puisque vous avez bien compris que le vide de four qui est de taille raisonnable, on vend le vide de four beaucoup plus cher que ce qu'on brûle pour nous-mêmes, donc finalement, les déchets privés qui vont entrer dans l'usine vont nous payer une partie de nos déchets publics et vont nous permettre comme l'a dit Hervé de maintenir la TEOM à zéro de façon durable dans ce territoire. J'ai lu aussi qu'on allait amener des déchets de Paris, à une époque j'ai même lu qu'on amenait des déchets de Nice. Ce n'est pas le cas. On a un arrêté d'autorisation de l'usine actuelle à 100 km à la ronde, c'est la loi et la nouvelle usine aura un arrêté d'aire de chalandise de 100 km à la ronde. Donc Paris à mon sens, c'est un peu plus que 100 km du territoire béthunois, même si à d'autres époques, certains maires l'avaient ramené à quelques minutes de route, mais je peux vous dire que Paris-Béthune aujourd'hui, c'est quand même 2h30. On est également parfaitement alignés avec un document-cadre qui est important, c'est le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Hauts de France qui a bien ciblé la nécessité d'avoir une nouvelle UVE sur le territoire de la Communauté d'Agglomération donc tout cela est validé aussi au niveau évidemment régional. Ensuite, on dit : ah là là, ce n'est pas assez performant. C'est la blague. Une nouvelle usine forcément, elle sera plus performante qu'un vieux coucou de 50 ans. Vous vous en doutez bien. C'est autre chose, on est dans une autre génération donc elle sera deux fois plus puissante. Elle est plus petite, 100 000 T au lieu de 120 000 T, mais avec 100 000 T de déchets, deux fois plus de puissance vapeur produite pour Croda, 50 % d'énergie verte en plus, deux fois plus puissante sur l'alimentation du RCU de Béthune et des communes environnantes donc si c'est moins performant, il faut que je retourne à l'école pour faire des cours de mathématiques, mais évidemment, plus petite et deux à trois fois plus puissante. Les objectifs de l'État, c'est 65 % de valorisation énergétique. L'usine sera à 92,9 % de valorisation énergétique donc beaucoup plus que ce que demande l'État. Et on respectera les meilleures techniques disponibles. Enfin, deux sujets importants, la santé de nos habitants évidemment, le projet est une zone industrielle, donc déjà au milieu des usines, il n'y a pas d'habitants à moins de 140 m et le premier ERP de la commune de Chocques est à 650 m comme ceux de la commune de Labeuvrière. L'impact sanitaire sera faible puisqu'on va avoir le dernier traitement des fumées qui existe dans le monde, de plus moderne, et on a même demandé deux filtres à manches, ce qu'aucune autre usine en France n'aura. On aura l'usine qui aura le système de filtration le plus performant de France à l'heure où on se parle donc on surdimensionne le traitement des fumées parce qu'on sait que les normes vont évoluer et on sera déjà prêts pour les prochaines normes européennes qui arriveront dans cinq à dix ans. On a fait des études de sol dans les six communes

environnantes, avec l'ARS, tout a été vérifié et je peux vous dire que l'ARS, le sous-préfet, la DREAL, nous ont vraiment cadrés et on a perdu six mois d'étude de dossier, ce n'est pas de la perte de temps pour revérifier les sols des communes environnantes pour revérifier les capteurs. On a fait des carottages, on est même allés voir le haut de la nappe phréatique donc je peux vous dire que c'est hyper cadré et que l'ARS n'aurait jamais laissé faire une nouvelle usine à cet endroit s'il y avait eu le moindre taux de pollution déjà aujourd'hui supérieur aux normes. Ce n'est pas le cas. Là-dessus, soyez rassurés, ce n'est pas l'agglomération qui vous le dit, c'est l'agence régionale de santé, la DREAL et les services préfectoraux. On a eu des chiffres à fournir qu'aucune autre usine de France n'a à fournir sur les projets récents. Ils nous ont vraiment mis le curseur au maximum et je trouve que c'est très bien, on montre patte blanche et c'est bien pour les habitants, c'est bien pour tout le monde. Après, on dit que c'est au mauvais endroit parce que c'est une forêt. Il y a 4 500 espèces de biodiversité, la blague ! C'était le garage mécanique de l'agglomération où on réparait 65 poids lourds tous les jours. Mais cela, depuis plus de trente ans, c'est l'ancien garage du district de l'Artois ! Il le sait bien, Jacky, Labeuvrière, c'est chez lui, ce n'est absolument pas une forêt vierge avec des animaux exotiques. C'est n'importe quoi donc il faut aller sur place avant de raconter des conneries. Je le dis parce que cela m'énerve, parce que vous savez tous que c'était le garage mécanique. On est allés le démolir ensemble, on a médiatisé la chose sur la démolition, donc ce n'est pas du tout un îlot de verdure, au calme, etc. En plus, c'est en bord d'autoroute, donc comme espace bucolique, il y a peut-être un peu mieux dans le territoire quand même. L'étude écologique a été faite, les espèces naturelles qui sont sur place sont de moindre valeur, cela ne veut pas dire qu'on ne va pas s'en occuper, mais ce n'est pas des crapauds à trois têtes ou des grenouilles à cinq pattes. On a déjà pris les mesures compensatoires en amont et si vous passez le long de l'autoroute, vous verrez que le long de l'ancienne usine, on a planté près de 450 arbres et végétaux. On a créé des nids pour les insectes qui ressemblent à des petits terrils de pierres et on a également renaturé dans des bois aux alentours dans les communes environnantes notamment au Bois de Roquelaure, on a renaturé et préservé des endroits qui sont des mesures compensatoires. Je rappelle que la règle, c'est du un pour deux, voire du un pour quatre, c'est-à-dire que pour 1 m² de surface qui va être utilisée par l'usine, on a compensé avec 2 voire 4 m² de verdure qu'on va préserver durablement sur le territoire dans le cadre de la trame verte et bleue. Il n'y a aucune destruction de zone humide, puisque Jacky le sait aussi, il y a une mare juste à côté de l'ancien garage mécanique. C'est une mare naturelle qui est le long de la rivière, on n'y touche pas du tout, c'est hors du périmètre de l'usine. Je vous l'ai dit, on a créé un îlot boisé de 5 400 m² donc des centaines d'arbres ont déjà été plantées sur place, on a les photos et on pourra peut-être vous les diffuser si vous le souhaitez. Ensuite, on sera suivis sur une durée de trente ans évidemment qui est la durée de vie de cette DSP par les services de l'État en permanence, sur les mesures compensatoires, ils viendront vérifier qu'elles sont bien préservées durablement et sur les analyses par des détecteurs qui seront plombés et on fournira des cartouches d'analyses régulièrement aux services de l'État comme aujourd'hui pour prouver que la pollution est en dessous des normes. Bref, on a pris toutes les précautions, c'est un projet sérieux, fait par une agglomération composée d'élus sérieux, de techniciens sérieux, sur une logique 100 % durable. C'est le seul projet de construction en France actuellement donc évidemment cela va être regardé. Cela va démarrer en juillet, c'est deux ans de construction, 200 ouvriers sur place, des dizaines d'entreprises locales qui vont en bénéficier de façon directe ou indirecte, plusieurs centaines de milliers d'heures d'insertion d'habitants du territoire en insertion qui vont travailler sur le chantier, c'est plusieurs dizaines d'alternants de l'IUT, de l'Université d'Artois, du lycée de TP de Bruay qui vont être mobilisés également sur le chantier, on fait vraiment quelque chose d'exemplaire. C'est une véritable vitrine pour le territoire puisqu'on va transformer finalement les déchets en énergie verte donc cela coche toutes les cases. Cela a un intérêt écologique, un intérêt économique, un intérêt pour nos industriels, pour nos communes, pour nos habitants donc pour moi, il n'y a pas de sujet. C'est un grand oui et un avis très favorable, mais je tenais quand même devant vous avec un peu d'humour parce qu'effectivement il faut aussi se détendre sur ce sujet, mais je voulais quand même rétablir quelques vérités, remettre en votre nom à tous quelques pendules à l'heure. Cela tombe bien parce que le journaliste qui a écrit l'article est dans la salle donc il aura la réponse du berger à la bergère, mais je tenais à vous dire que c'est un projet sérieux et je suis fier qu'on puisse porter avec le Président, avec l'ensemble des collègues, avec vous tous, ce projet ambitieux pour notre territoire. Merci.

Olivier GACQUERRE

Ils me l'ont énervé, il ne faut pas l'énervé. Cela ne s'adresse pas à la presse, je pense qu'il ne partira pas en vacances avec les climactifs. C'est plutôt cela qu'il fallait comprendre, je pense qu'il y a une forme de frustration entre ce qui a été annoncé publiquement et assez facilement, en contrepartie d'un travail fourni qui a été livré. On n'est pas seuls, vous pensez bien, pour porter le projet. En conclusion, il y a des gens qui ont des idées sur tout, mais surtout des idées. C'est un dossier sérieux qui a été porté depuis plusieurs années, c'est ce qui a été dit par Pierre-Emmanuel et tout cela est normé bien évidemment, on sera très fiers de l'outil tel qu'il va être réalisé. C'est intéressant, parce que tous les commentaires et les reproches qu'on a pu lire dans l'article, ce sont des questions sur lesquelles on s'est penchés justement et sur lesquelles on a apporté des réponses. Si on nous avait interpellés directement, on aurait pu d'ailleurs y répondre bien volontiers. Ceci étant dit, pour la délibération, je ne sais pas s'il y a des interventions. Monsieur Gluszak a une question. Il faut lui poser la question doucement, je ne sais pas comment il pourrait réagir.

Franck GLUSZAK

Justement je pense que je vais l'énervé, j'ai été sensible à l'argumentation et l'argumentaire, les enjeux. Il n'y a pas de problème pour cela, mais je reste un tout petit peu sur ma faim parce que cette délibération qui fait une page et demie n'est accompagnée d'aucun document en annexe. Peut-être eut-il été pertinent d'adresser la demande d'autorisation environnementale ou le dossier qui a été soumis à enquête publique simplement ?

Olivier GACQUERRE

On va vous répondre, mais l'enquête publique vient de se terminer, on n'a pas encore le rapport.

Pierre-Emmanuel GIBSON

C'est pertinent, mais l'enquête publique, le principe, c'est que c'est une enquête publique, donc le commissaire-enquêteur a la pile de dossiers avec lui, il y a également possibilité de déposer sur Internet les avis, vous le savez. Cela a été annoncé par voie d'affichage dans une quinzaine de communes environnantes, il y a eu des permanences, chez Jacky, à Chocques, à Lapugnoy, à Fouquereuil, cela a tourné, à Oblinghem, Vendin, soit 15 communes environnantes, donc tout est public donc c'est vrai que pour vous le joindre, il aurait fallu faire un gros Wetransfert. Sans faire de pub à personne, c'est gratuit quand on n'envoie pas de gros dossiers, mais le classeur, si je me mets derrière, on ne me voit pas. C'est un gros, gros projet, donc je pense que c'est aussi le souci des services de ne pas avoir envoyé une si grosse annexe. Par contre, c'est parfaitement consultable si vous souhaitez venir dans les locaux de l'agglomération ou auprès du commissaire-enquêteur, il est à votre disposition pour le consulter. Honnêtement, il n'y a pas de volonté de ne pas vous transmettre les documents, mais quelqu'un d'aussi habile que vous et cultivé que vous, je sais que vous savez aller à la source pour aller chercher les bons documents. En tout cas, tout est public et je le redis, c'est à votre disposition.

Olivier GACQUERRE

Du reste, tout est dans la DSP que nous avons attribuée. Je vous rappelle qu'on avait voté à l'unanimité ce projet. On vous avait d'ailleurs invités bien en amont à venir consulter l'ensemble des documents parce qu'on aurait été incapables de les joindre de manière dématérialisée, et c'est ce que je vous indiquais, on a travaillé avec un AMO++. D'ailleurs rappelez-vous, sur l'attribution, certains pensaient que c'était acquis, on a bien joué la concurrence jusqu'au bout et c'est un opérateur qui a été retenu, Idex, qui d'ailleurs va mener sa première opération je pense dans notre région. Ils n'étaient pas implantés dans la région. C'est le même sujet, il n'y a rien de neuf pour nous, mais on ne pouvait pas vous fournir l'ensemble des documents chaque fois. On le redit, c'est à disposition bien évidemment et de notre côté, le projet n'a

pas bougé du tout. On vient juste y joindre notre avis qui, j'imagine, n'a pas changé puisque nous avons nous-mêmes initié le projet. J'entends la remarque, mais c'est la même logique que lors de l'attribution du marché de la DSP.

Nadine LEFEBVRE

S'il vous plaît, Monsieur le Président. Je voudrais simplement faire une toute petite remarque, que ces personnes qui d'ailleurs sont peu nombreuses et donc sur cette photo, il y a le mari et la femme, je pense que ces personnes au lieu de dire n'importe quoi feraient mieux d'aller manifester à Hersin, là où elles seraient certainement plus utiles au lieu de dire n'importe quoi pour se faire plaisir. Voilà simplement ce que je voulais dire et je pense qu'il y a beaucoup de mes collègues qui partagent mon avis.

Olivier GACQUERRE

Si en plus, ils ont énervé Nadine, je rends mon tablier. On n'en veut à personne, simplement je pense que dans l'organisation du débat, c'est bien aussi qu'on vienne nous voir et qu'on puisse échanger en direct. Je pense que nous sommes des gens responsables, on sait ce qu'on fait quand même et on n'a pas fait un chèque de 152 millions d'euros comme cela pour se faire plaisir et entre deux orages. On a bien posé le sujet. Sur cette question 17, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, Pierre-Emmanuel a donc été convaincant. Merci aux services qui travaillent. Ce n'est pas tous les jours qu'on porte ce type de projet, c'était pour nous pas évident et on apprend tous les jours, mais encore plus sur ce type de projet. N'est-ce pas, Bernard ? Même quand on est un ancien, on ne fait pas cela tous les jours. Je pense qu'il faut que nous puissions prendre conscience qu'historiquement, pouvoir investir sur un outil qui va tenir 40 ou 50 ans, il n'y a pas beaucoup d'élus qui auront la chance de pouvoir travailler là-dessus. Nous aurons été la génération qui permettra le passage d'un outil qui nous a bien servi, qui a été le courage politique d'une ancienne génération à demain ce qui sera l'outil pour nos enfants. Je disais justement tout à l'heure en préambule lors d'une conférence de presse que c'est aussi de la bonne dette. On s'endette pour ce projet aujourd'hui, mais c'est un projet qui va servir également pour nos enfants donc rembourser un emprunt d'un outil qui nous sert, je crois que c'est de la bonne dette. Voilà donc le sujet tel qu'on l'a envisagé et tel qu'on le porte aujourd'hui.

Décision du Conseil : adopté

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

18) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE ET L'ASSOCIATION « ART ET JARDINS »

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Du festival international de jardins Hortillonnages d'Amiens aux parcours des Jardins de la Paix sur les sites de mémoire de la Grande Guerre, le label Art & Jardins/Hauts-de-France constitue un patrimoine contemporain d'œuvres paysagères et plasticiennes dans l'espace public régional. Ces créations sont renouvelées et enrichies chaque année.

Depuis 2019, Art & Jardins/Hauts-de-France mène un nouveau programme de réalisation de jardins participatifs et citoyens dans le Bassin minier. La conception de ces jardins artistiques donne lieu à la rédaction d'un cahier des charges dont la mise en œuvre est confiée à des équipes de paysagistes et d'architectes et l'association Art & Jardins/Hauts-de-France assure la conception globale, la promotion, la coordination générale et le suivi de l'opération avec le soutien technique et financier de la Communauté d'Agglomération.

6 jardins ont été réalisés sur le territoire pour la période 2021 à 2024 sur les communes de Calonne-Ricouart, Richebourg et Vermelles.

4 nouveaux jardins sont prévus pour la période 2025-2026 (Gare d'eau de Guarbecque et le teruil d'Auchy-au-Bois en 2025 et sur la Vallée Carreau et un jardin de la paix en 2026 - dont les lieux sont à déterminer dès 2025).

Pour cela il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association « Art et Jardins » en signant une convention d'une durée de deux ans prévoyant un appui financier de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à hauteur de 40 000 € par an.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 17 mars 2025, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat ainsi que les documents s'y rapportant avec l'association Art & Jardins/Hauts-de-France pour une durée de 2 ans, selon le projet ci-annexé et d'approuver le versement d'une participation financière annuelle à hauteur de 40 000 €. »

Ludovic IDZIAK

Merci, Monsieur le Président. La délibération porte sur le renouvellement du partenariat avec Art & Jardins qui a démarré en 2019. Art & Jardins est une association régionale qui s'est d'abord fait connaître à travers une opération d'aménagement de jardins paysagers artistiques et éphémères que vous connaissez, les Hortillonnages à Amiens, puis par la réalisation de nombreux jardins dits de la paix en partenariat avec la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, la Région et le Département du Pas-de-Calais. On a trois jardins de la paix sur notre territoire. L'association Art & Jardins a aussi développé sur le Bassin minier un concept associant des artistes paysagistes en lien avec les citoyens autour d'un thème lié à la mémoire de l'époque minière. Six jardins de ce type ont été réalisés dans notre agglomération avec notre soutien donc depuis 2019. En 2024, année blanche, qui était destinée à finaliser les différents jardins engagés les années précédentes. Il s'agit donc aujourd'hui de poursuivre ce partenariat autour de la réalisation de quatre autres jardins, trois jardins citoyens et un jardin de la paix en 2025 et en 2026. La convention porte donc sur deux années, avec un soutien annuel de 40 000 € qui devra toutefois être confirmé en 2026. Les sites proposés correspondent donc à des espaces d'intérêt communautaire, propriété de l'agglomération ou sur lesquels nous intervenons déjà via une convention de gestion. Sont donc pressentis, mais bien sûr rien ne se fera sans l'aval des communes avec lesquelles nous travaillons déjà sur ces sujets, pour 2025 : le teruil d'Auchy-au-Bois le long de la Via Francigena et la gare d'eau de Guarbecque. Pour 2026 : la vallée Carreau pour le jardin artistique, le lieu du jardin de la paix quant à lui reste à déterminer. La convention permet aussi de clarifier un point important sur la gestion de ces sites semi-pérennes portés par l'agglomération et uniquement évidemment si le site est sur du foncier communautaire et d'ores et déjà entretenu par les services. Mes chers collègues, il vous est donc proposé d'approuver le renouvellement de ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour les deux années et de verser évidemment la subvention de 40 000 € à l'association Art & Jardins en 2025. La Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » réunie le 17 mars a émis un avis favorable.

Olivier GACQUERRE

Merci, Ludovic. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non, c'est donc adopté, je vous remercie.

COMMERCES ET ARTISANAT

Rapporteur(s) : DEBAS Gregory

19) LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS ARTISANS ET UNIONS COMMERCIALES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Assurer un maillage de commerces et de services de proximité.

Il est proposé le lancement d'un appel à projets à destination des unions commerciales et associations de commerçants-artisans en vue de la redynamisation des centres-villes, centres-bourgs et quartiers du territoire.

Les projets devront s'inscrire dans une démarche innovante sur un/des sujets suivants :

- ✓ des actions d'animation favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville, centre-bourg ou quartier
- ✓ des actions de communication pour développer la notoriété et l'image du collectif/des artisans commerçants/du centre-ville, centre-bourg, quartier
- ✓ des actions favorisant ou facilitant l'accès de la clientèle aux commerces du centre-ville, centre-bourg, quartier
- ✓ des actions permettant d'améliorer l'expérience d'achat et la relation client dans les commerces de centre-ville, centre-bourg, quartier.

Une attention particulière sera portée aux projets valorisant la production locale, les circuits-courts, le développement durable, et/ou impliquant à la fois commerçants-artisans non-sédentaires et sédentaires.

Pour pouvoir être retenu, le dossier de candidature devra décrire en détail l'action projetée et les résultats attendus, et devra notamment démontrer :

- le caractère innovant de l'action (nouveau projet ne se répétant pas chaque année et ayant un caractère innovant, original)
- l'adaptabilité de cette action aux divers commerces de proximité et son inscription dans un projet global de développement du commerce de proximité
- le caractère reproductible et/ou mutualisable de cette action
- le calendrier de réalisation et les principales étapes de cette action ainsi que son plan de financement.
- la nature et l'organisation du/des éventuel(s) partenariat(s) envisagés.
- les résultats obtenus ou attendus, les indicateurs de performance, l'évaluation de l'impact sur le commerce de centre-ville, centre-bourg, ou quartier

Les projets retenus par un comité de sélection idoine bénéficieront d'une subvention et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération.

Les actions sélectionnées seront subventionnées à hauteur de 80 % des dépenses réalisées, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5 000 € par action retenue, et par association ou union commerciale.

Le jury pourra décider unanimement de l'attribution d'une prime « coup de cœur du jury » de 2 000 € maximum, plafonnée au coût de l'action.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 17 mars 2025, il est donc proposé à l'Assemblée de valider le principe du lancement de l'appel à projets dédié aux associations de commerçants artisans et unions commerciales et d'approuver le règlement de l'appel à projet tel que ci-annexé. »

Grégory DEBAS

Mes chers collègues, la Communauté d'Agglomération poursuit son engagement en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres bourgs, l'objectif est d'encourager la fréquentation des commerces de proximité et de soutenir leur relance. Un sixième appel à projets est lancé à destination des unions commerciales et associations de commerçants et artisans du territoire, il vise à financer des actions innovantes qui améliorent l'attractivité et la notoriété des centres-villes, centres bourgs et quartiers. Les projets retenus devront donc proposer des actions d'animation et de communication innovantes, améliorer l'accès aux commerces et l'expérience client, valoriser la production locale, les circuits courts et le développement durable. Modalités de soutien : les subventions pourront couvrir 80 % des dépenses plafonnées à 5000 €, la possibilité d'une prime « coup de cœur » de 2000 € maximum. Les critères de sélection : les projets devront démontrer leur caractère innovant et original, leur impact sur le commerce local, leur adaptabilité et reproductibilité, un plan de financement et des partenariats solides. Avec un calendrier : avril 2025 lancement de l'appel à projets, au 31 mai 2025 clôture des candidatures, pour une sélection des lauréats par le jury en juin 2025. Les associations sélectionnées devront fournir un bilan qualitatif financier sous trois mois après réalisation de l'action. Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans la stratégie de dynamisation du commerce local porté par la Communauté d'Agglomération et vise donc à renforcer l'attractivité économique du territoire.

Olivier GACQUERRE

Merci, Grégory. Vous l'avez bien compris, c'est le renouvellement du dispositif. Le commerce de proximité, on vit une véritable rupture technologique, l'ubérisation a pris le pas à une vitesse dingue, je regardais l'autre jour on est arrivé à 57 ou 58 enseignes de prêt-à-porter qui sont tombées en un an, Caddy qui a déposé le bilan, qui aurait pu imaginer cela ? Et c'est vrai aussi pour l'alimentaire. En plus, sur notre territoire, on a beaucoup de mètres carrés de grandes et moyennes surfaces et vous l'avez vu, Cora, mais aussi Auchan, qui a commencé à restructurer ses activités également. On voit bien qu'il y a un changement de paradigme. Nos jeunes, 85 % de leurs achats se font en ligne, ils scrollent dès vingt heures dans leur canapé, il y a donc un changement dynamique. Pour accompagner nos commerçants, il y a effectivement ce sujet-là, il y a le sujet de la digitalisation, le sujet des partenariats que nous avons avec les chambres de commerce, les chambres de métiers également et je vous le dis en amont, avec Grégory que les services, on réfléchissait pour proposer une conférence de David Lestoux. On a eu l'occasion de le faire à Béthune, c'est un spécialiste. Vous le connaissez, il est déjà intervenu auprès de l'agglomération en 2018/2019 sur l'étalement urbain et notamment sur la sortie des fonctionnalités commerciales en dehors des villes et des centres bourgs. Nous alertant sur l'affaiblissement que cela allait provoquer pour nos communes. Je crois que d'ailleurs il y a eu une prise de conscience à ce moment-là sur la zone de la Porte Nord qui galopait au détriment de tout ce qui se faisait autour. Je vous rappelle que quand nous avons fait ces premières observations, le nombre de mètres carrés avait progressé de 19 % en dix ans pour zéro emploi de plus, pour zéro habitant de plus, donc on voyait bien que tout cela s'est traduit au fur et à mesure par des friches et c'est ce qui est en train de se passer pour nous. David Lestoux, on lui a proposé de venir intervenir auprès des élus locaux pour comprendre ce qui nous arrive dans cette société qui vieillit, mais aussi qui change de technologie, qui demande plus de services, plus de livraisons, et comment on pourrait apporter des accompagnements plus précis auprès de nos commerçants, donc inviter également les commerçants à venir participer à cette conférence, débat, d'échange pour essayer de faire prendre conscience notamment sur la fin d'un modèle purement 100 % ou qui serait purement physique. La boutique physique, c'est terminé. Si

vous n'associez pas le digital à la boutique physique, ce qu'ils appellent maintenant la boutique phygitale, c'est fini. Aujourd'hui, les gens vont chercher des recommandations, vont prendre des références en ligne avant parfois même d'acheter ou de se déplacer. Je pense donc qu'il y a un modèle qu'il faut qu'on puisse travailler et développer avec des marques locales ou autres, mais il y aurait certainement à repenser des réformes de fond sur les prix des loyers, sur la taxe foncière qui tape les commerçants qui l'ont forcément dans leurs baux. D'ailleurs il faudrait être réfléchi sur une taxe Amazon. Personnellement j'y suis assez favorable pour rééquilibrer un peu le tout, mais là, on n'est pas là pour parler de ce qui pourrait être demain des réformes portées par les législateurs, nous ne sommes pas législateurs, mais l'échelle locale, il y a certainement des choses à faire et tout au moins de prendre conscience des limites de l'exercice telles qu'on les connaît aujourd'hui avec des modes de distribution et de consommation qui sont complètement passés à autre chose. Ce n'est donc pas une façon de dire que ce dispositif n'est pas nécessaire, il l'est, mais il ne sera pas suffisant donc l'idée c'est d'aller un peu plus loin dans les accompagnements et dans la perception de ce qu'est ce virage en matière de consommation. Notez-le bien, on reviendra vers vous a priori le 27 mai au soir, on n'a pas encore le lieu, on sera ravis de pouvoir vous accueillir et je pense que c'est toujours instructif de comprendre ce qui se fait ici et ailleurs et de voir comment on peut aussi accompagner nos commerçants au jour le jour. Déjà, on peut aller consommer chez eux quand on peut, c'est déjà je pense, une bonne première chose à faire. Sur ce dispositif renouvelé, pour la sixième édition, c'est cette délibération n° 19, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie, c'est donc adopté.

Grégory DEBAS

Président, j'avais aussi un petit bilan à faire. L'objectif de cette 6e action, c'est effectivement d'assurer une offre commerciale dynamique et diversifiée sur le territoire. Pour revenir sur un bilan chiffré de 2022 à 2024 rapidement, on a eu effectivement cinq éditions d'appels à projets qui ont été lancées, 29 candidatures reçues, 24 projets soutenus pour plus de 101 703 € d'aides attribuées. L'évolution des aides attribuées, c'est monté un peu crescendo. 2022, on avait un peu plus de 14 000 €. Deux éditions en 2023 avec 35 976 €. En 2024, on a également eu deux éditions, 50 815 € donc une progression significative du soutien financier. Cela traduit un peu l'intérêt croissant et l'implication des acteurs locaux. La montée en puissance du dispositif et l'élargissement du nombre de communes bénéficiaires, c'est intéressant. Le renforcement de ce fait de l'animation commerciale locale qui encourage à la création d'événements et à la mise en réseau des commerçants. Pour vous donner un exemple, on a eu en tout 24 projets soutenus pour 101 703,57 €. C'était pour faire un petit bilan depuis le premier lancement.

Olivier GACQUERRE

Merci Grégory. Merci pour cette précision. On a voté, c'est parfait.

Décision du Conseil : adopté

ACCES AU DROIT ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur(s) : MULLET Rosemonde

20) POINT-JUSTICE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

Un « Point-Justice » est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information juridique de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Le service s'appuie sur des professionnels du droit et des associations spécialisées dans le conseil juridique qui assurent des permanences régulières.

L'appellation labellisée « Point-Justice » est accordée par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) sous la responsabilité du Président du Tribunal Judiciaire d'Arras.

L'Assemblée Générale du CDAD a émis le 21 novembre 2014, un avis favorable à la labellisation de 3 « Point-Justice » sur les communes de Bruay-la-Buissière, Houdain et Auchy-les-Mines.

Aussi, dans le but d'assurer un maillage de services et un équilibre territorial, la Communauté d'Agglomération a proposé l'ouverture de « Point-Justice » sur les communes de Lillers et Beuvry et l'Assemblée Générale du CDAD a émis un avis favorable à la création d'un « Point-Justice » sur la commune de Lillers à l'antenne communautaire, permettant ainsi de rayonner sur la partie nord-ouest du territoire.

Considérant qu'il y a lieu de préciser le rôle de chacune des parties dans le fonctionnement des « Point-Justice » labellisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération situés à Bruay-la-Buissière, Houdain, Auchy-les-Mines et Lillers et d'en définir les objectifs visés et les modalités d'organisation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 19 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la création d'un « Point-Justice » sur la commune de Lillers et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer la convention en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), tel que ci-annexé ainsi que tous documents s'y rapportant. »

Rosemonde MULLET

La politique d'accès au droit est pilotée par le Ministère de la Justice et mise en œuvre à l'échelle des départements par les CDAD, conseils départementaux d'accès au droit. La délibération vise à valider les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et le Conseil départemental d'accès au droit du Pas-de-Calais qui est donc l'autorité à même de labelliser les points justice. Pour rappel, un point justice est un lieu d'accueil au sein duquel les habitants du territoire peuvent bénéficier gratuitement et dans le respect de la confidentialité d'une information ou d'une aide sur une question juridique. C'est un service dont les habitants peuvent se saisir à tout moment, y compris en dehors d'une procédure judiciaire. Au sein d'un point justice, les demandes peuvent porter sur le droit de la famille, le droit du logement, le droit de la consommation, le droit du travail. La convention soumise au vote acte une nouvelle organisation des points justice sur le territoire. Cette organisation repose sur quatre sites : les trois sites préexistants donc les points justice de Bruay, Houdain et Auchy-les-Mines, et au-delà de ces trois sites, un nouveau point justice s'installera prochainement dans les mois à venir au sein de l'antenne communautaire de Lillers, ce qui permettra de développer une offre d'accès au droit sur la partie nord-ouest du territoire. La convention avec le CDAD est d'une durée de trois ans, reconductible par avenant. Juste une petite information complémentaire, savoir que plus de 4400 personnes ont sollicité les points justice de la Communauté d'Agglomération en 2024. La Commission « Cohésion Sociale » du 19 mars a donc émis un avis favorable à cette délibération. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Rosemonde. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? C'est donc acté ainsi, merci beaucoup.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

**21) PARTENARIAT ENTRE LE QUEBEC ET LE TERRITOIRE DE BETHUNE-BRUAY –
ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LES ANNEES 2025-2026**

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Par délibération n° 2021/CC123 du 29 juin 2021, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la signature d'une convention de partenariat avec le Centre d'Excellence en Efficacité Énergétique (C3E), relative à l'internationalisation de projets entre la France et le Québec.

Le 18 mai 2022 au cours du salon Technologies environnementales du Québec, cette démarche a abouti à la signature d'un accord-cadre entre le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, le Vice-président de REV3 pour la CCI Régionale des Hauts-de-France et le Président du C3E. Cette signature a permis l'officialisation du Corridor Économique de la Transition Énergétique.

Par délibération n° 2023/CC120 du 27 juin 2023, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'adoption d'une feuille de route pour les années 2023 et 2024 pour poursuivre les échanges avec les différentes entités installées au Québec.

Ainsi, des échanges réguliers et de plus en plus approfondis se poursuivent en impliquant des communes, des entreprises, diverses institutions, des entités techniques ou encore des universités implantées au Québec et différents partenaires du territoire de Béthune-Bruay et plus largement de la Région Hauts-de-France. Peuvent être cités d'ores et déjà plusieurs partenariats s'étant créés entre le CRITTM2A et le CNETE, entre l'Université d'Artois et l'Université Concordia de Montréal ou encore entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Sainte-Julie. Sur la période 2023-2024, ces différentes actions sont intervenues dans le cadre du Fonds franco-québécois de Coopération Décentralisée.

Cette feuille de route peut donner accès à certains financements tels que le Fonds franco-québécois de Coopération Décentralisée pour la période 2025-2026 pour lequel la Communauté d'Agglomération a déposé un dossier. Le montant maximal annuel de l'aide est de 15 000 €.

Outre la poursuite du déploiement du Corridor Économique, des actions complémentaires peuvent donc être envisagées et déclinées au travers d'une feuille de route orchestrée autour des priorités d'intervention suivantes :

- Poursuite de collaborations avec des partenaires clés du territoire, en lien avec des filières ciblées dans le cadre du projet de territoire (Vallée de l'Électrique)
- Suivi et accompagnement des acteurs du territoire dans leur internationalisation via le Québec
- Organisation de missions en lien avec des représentants du territoire (entreprises, établissements scolaires et universitaires, laboratoires de recherche, etc.) au Québec et réciproquement accueil de délégation québécoises sur le territoire
- Poursuite et développement de collaborations entre la Communauté d'Agglomération et des municipalités québécoises

Cette feuille de route peut donner accès à certains financements tels que le Fonds franco-québécois de Coopération Décentralisée. Le montant annuel de l'aide est de 15 000 €.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 17 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la feuille de route proposée afin de poursuivre les échanges entre notre territoire et le Québec et les projets engagés et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toute convention de partenariat afférant. Il est précisé que tout partenariat impliquant des engagements financiers pour la collectivité fera l'objet d'une délibération à part entière. »

Steve BOSSART

Il s'agit plutôt d'une continuité qu'une nouveauté, vous le savez, on a établi un partenariat avec nos amis au Québec par différentes délibérations. Cela a permis des échanges fructueux, notamment en lien avec la filière électrique, mais aussi de start-ups assez innovantes notamment avec le CRITTM2A, mais aussi avec les universités, l'université de l'Artois, l'université Concordia de Montréal, entre notre communauté d'agglomération, la ville de Sainte-Julie, qui se sont établis sur la période 2023/2024, qui était inscrite véritablement dans notre feuille de route, feuille de route qui nous permet d'aller chercher des fonds, notamment le fonds franco-québécois de coopération décentralisée qui peut atteindre un maximum de 15 000 €, mais pour aller chercher ce fond, il convient de réaffirmer notre volonté de corridor économique et notre feuille de route. Donc de poursuivre cette collaboration avec nos amis outre-Atlantique. Le suivi et l'accompagnement des acteurs du territoire dans leur internationalisation, on a parlé d'innovation tout à l'heure, on a parlé aussi de tourisme. On a vocation aussi à avoir une délégation qui regroupera certains acteurs économiques du territoire, les universités, le tourisme, et qui pourra aussi aller encore prospecter pour faire parler rapidement de notre territoire et pour aller chercher aussi de nouveaux marchés outre-Atlantique. Poursuivre et développer notre collaboration entre la communauté d'agglomération et les municipalités québécoises dans le cadre d'échanges qui pourraient se formaliser sous forme de jumelage par exemple. Ce financement, je l'ai rappelé, un montant annuel de l'aide de 15 000 €. En 2022-2023 nous avons obtenu ce fonds d'aide qui a permis de contractualiser les actions que je viens de vous citer. Ce qu'on vous demande, c'est d'adopter la continuité de cette feuille de route pour pouvoir accéder à ce fonds franco-québécois.

Olivier GACQUERRE

Merci, Steve. Normalement, comme cela a été indiqué, on prévoit peut-être une mission au mois de septembre. On attend de voir si vraiment les contacts que nous avons peuvent aboutir, sinon il n'y aura pas forcément d'intérêt. Parmi les partenaires, il y a bien sûr les entreprises, mais il y a aussi l'université d'Artois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc voté, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

22) SIGNATURE DU CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE 2025-2027 AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE, HAUTS-DE-FRANCE TOURISME ET LES AUTRES PARTENAIRES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce la compétence obligatoire en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » conformément à l'article L. 134-1 du Code du Tourisme dans les conditions prévues à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal la mission de promouvoir et de mettre en œuvre la politique touristique et ses différentes missions sont définies dans les statuts adoptés par le Conseil Communautaire par délibération du 30 mai 2007.

La loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France a engagé une démarche de mise en convergence des territoires pour faire du tourisme un levier de développement économique, vecteur d'attractivité.

Ainsi, une première génération de contrats a été proposée aux territoires avec les contrats de rayonnement touristique. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'était inscrite dans la destination « Autour du Louvre-Lens » pour les années 2021-2022 avec 6 autres EPCI et les offices de tourisme des territoires concernés.

Dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle, la Région propose d'élaborer des contrats de destination touristique davantage centrés sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing.

En écho aux différentes démarches déjà engagées avec le territoire de la Communauté de Communes de Flandre-Lys (Territoires d'industrie, Groupement d'Action Locale dénommé « GAL Lys Artois » dans le cadre du programme LEADER) et au regard de la complémentarité des territoires, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et la Communauté de communes de Flandres-Lys proposent de s'associer pour proposer un contrat de destination touristique commun, dénommé « Lys-Artois », pour la période 2025-2027.

Les objectifs du contrat de destination touristique seraient les suivants :

- renforcer l'attractivité des territoires en accompagnant leur transformation pour en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales.
- assurer la cohérence et l'articulation des projets, des actions et des outils entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme au regard de leurs enjeux respectifs.
- accroître la compétitivité des territoires en proposant une offre touristique segmentée et mieux adaptée aux différentes cibles

Le contenu du contrat de destination touristique présente les deux territoires concernés et l'offre touristique actuelle, la stratégie marketing proposée, à travers l'identification des cibles de clientèles prioritaires, les axes opérationnels de développement touristique et de promotion pour chacune de ces cibles, les axes de coopération avec les territoires voisins, les engagements des partenaires signataires et la composition et le rôle des instances de gouvernance et d'animation du contrat. Ce contrat de destination touristique permettra de mobiliser des co-financements régionaux, tant pour les partenaires publics et privés du territoire.

Les filières de développement touristiques communes retenues par les partenaires sont l'itinérance cyclable et pédestre, le tourisme fluvial, fluvial et nautique, le tourisme de mémoire, le tourisme d'affaires, le patrimoine, la gastronomie et le terroir, les loisirs, le tourisme de savoir-faire, le tourisme inclusif.

Les cibles de clientèles prioritaires identifiées sont les suivantes :

- Les promeneurs chaleureux
- Les « happy family » pour les clientèles françaises et par extension les « fun family » pour les clientèles belges et allemandes et les « nature green seekers » pour les Britanniques
- Les explorateurs passionnés pour les Français et par extension les « couples gourmets » pour les Britanniques.
- Les « teams buildings »/touristes d'affaires

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 17 mars 2025, il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer le Contrat de destination touristique ci-annexé, avec la Région Hauts-de-France, Hauts-de-France Tourisme et les autres partenaires, ainsi que toutes les pièces relatives à ce projet. »

Steve BOSSART

On a déjà évoqué le tourisme tout à l'heure, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. C'est la signature du contrat de destination touristique avec nos amis de la CCFL avec qui on est déjà partenaires pour Territoires d'industrie, on partage une coprésidence avec Philippe Pruvost. La loi NOTRE définit le tourisme comme une compétence qui est partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités. On a engagé une démarche de mise en convergence des territoires parce que le tourisme ne s'arrête pas aux frontières administratives d'une agglomération. On a parlé de la Lys tout à l'heure, on arrive très vite chez nos amis de la CCFL, vous comprenez bien pourquoi. Il s'agit donc de contractualiser et d'écrire ce contrat de destination avec nos amis de Flandre-Lys, dénommé Lys-Artois pour une période qui s'établirait entre 2025 et 2027. Les filières de développement touristique retenues sont l'itinérance cyclable et pédestre, le tourisme fluvestre, fluvial et nautique qui sont nos points communs majeurs, le tourisme de mémoire parce qu'on partage des sites de mémoire sur nos deux territoires, le tourisme d'affaires, le patrimoine, la gastronomie, le territoire, les loisirs, et l'objectif final, c'est d'avoir des offres, des packages, on en parlait tout à l'heure, qui soient communs entre notre agglomération et la communauté de commune Flandre-Lys. Voilà en quelques mots ce que comporte ce contrat de destination que vous avez eu en annexe.

Olivier GACQUERRE

Merci Steve. Effectivement, stratégie de développement économique donc l'économie résidentielle et tertiaire, je voudrais simplement saluer les bonnes relations qu'on a avec nos collègues voisins, on a cité la CCFL, mais aussi la CAPSO, la CCPL, le Pays de Lumbres, de Saint-Omer, la Métropole européenne de Lille notamment pour la partie fluviale, donc c'est intéressant que nous puissions agir ensemble et de concert sur ces sujets. Y a-t-il des voix contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

**23) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -
PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES TRAVAUX - ANNÉE 2024**

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, Monsieur Hervé DEROUBAIX, qui en assure la présidence, est invité à présenter l'état de ces travaux réalisés au cours de l'année 2024, ci-annexé. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit d'acter le fait que la CCSPL s'est réunie à deux reprises au mois de juin et en septembre 2024 pour l'examen des rapports des délégataires des services publics en matière d'assainissement, d'environnement, d'eau potable, le centre de gestion aquatique de Béthune et l'exploitation de la fourrière refuge et au mois de septembre, l'examen du règlement de service public de lots uniformisés sur l'ensemble des 89 communes concernées. Je rappelle que cette commission est composée d'élus et d'associations, on regarde les différents rapports des DSP pour lesquels un avis positif a été remis à l'ensemble de ces rapports.

Olivier GACQUERRE

Merci Hervé. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Pas de question non plus, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

24) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour mettre en œuvre le Projet de Territoire et l'ensemble des actions qu'il prévoit, il a été demandé que les organisations soient adaptées. C'est ainsi que par délibération n° 2023/CC125 du 27 juin 2023, le Conseil Communautaire a validé une organisation centrée autour de 4 directions générales adjointes et 22 directions porteuses des priorités du projet.

Au terme de cette étape, il a été demandé à chaque direction de repenser son organisation pour l'adapter aux exigences du projet. Chaque direction a élaboré son projet de direction. Ces derniers prévoient des créations, des suppressions ou des transformations de postes.

Considérant que la mise en œuvre des projets de direction se déclinera de manière pluriannuelle sur la période 2024-2030. Elle est équilibrée budgétairement par 3 leviers :

- une réduction des charges de gestion,
- le financement de postes
- la suppression de postes.

Cette déclinaison impactera le tableau des emplois. Ainsi par délibération n° 2024/CC130 du 24 septembre 2024, le Conseil communautaire a validé une 1^{re} modification du tableau des emplois puis une 2^e le 03 décembre 2024 et enfin une 3^e le 04 mars 2025. Dans la continuité de cette stratégie, il est nécessaire de procéder à une 4^e modification selon l'annexe ci-jointe à la présente délibération.

Les changements apportés au tableau des emplois apparaissent en caractère gras en annexe à la délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter les modifications apportées au tableau des emplois ci-annexé et précise que l'ensemble de ces emplois peuvent être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste. »

Jacky LEMOINE

C'est pour la modification du tableau des emplois. Après validation des projets de direction, la création des emplois nécessaires à leur mise en œuvre se déclinera de manière pluriannuelle sur la période 2024/2027. La première modification a été validée le 30 septembre dernier, puis une deuxième modification le 03 décembre 2024 et une troisième modification le 04 mars 2025. Dans la continuité de cette stratégie, une quatrième modification du tableau des emplois vous est proposée dans le tableau annexé.

Olivier GACQUERRE

C'est en lien avec ce que Ludovic indiquait quand il indiquait qu'on se mettait en ordre de marche après le projet de territoire, donc les projets de direction sont la déclinaison de la mise à disposition de moyens humains ou techniques pour réaliser les missions que nous souhaitons voir apparaître avec succès d'ici 2032. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

25) INDEMNISATION DES MEDECINS REMPLACANTS

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, a décidé pour faire face au déclin de l'offre de soins médicaux de proximité, la création d'un centre de santé intercommunal pluriprofessionnel avec antennes implantées à LABOURSE, NORRENT-FONTES, GAUCHIN-LE-GAL et ROBECQ.

Il est nécessaire d'assurer une continuité médicale pendant les périodes d'absence ou d'indisponibilité des médecins généralistes employés par le Centre de santé. Confrontée au déficit de médecins et afin de pallier la difficulté de recruter ces profils, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane peut recourir à des vacations de médecins.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public, mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Il apparaît opportun de recourir à des vacations de médecins à la journée correspondant à un volume de 8 heures, ou à la demi-journée correspondant, pour un volume de 4 heures, et rémunérées au forfait selon les tarifs suivants :

- une journée de vacation pour un médecin : 435 € bruts
- une demi-journée de vacation pour un médecin : 217,50 € bruts

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs ci-dessus pour l'indemnisation des médecins remplaçants et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les contrats de vacations avec des médecins généralistes.

Jacky LEMOINE

C'est des recours à des vacataires et indemnisation. Afin d'assurer le remplacement des médecins du CSIPA, il est proposé d'avoir recours à des médecins généralistes vacataires aux tarifs suivants : 435 € bruts la journée de vacation de huit heures et 217,50 € la demi-journée pour une vacation de quatre heures.

Olivier GACQUERRE

C'est une manière de pouvoir pallier aussi, quand nous avons comme c'est le cas actuellement des départs de médecins ou des absences, pour assurer la continuité du service public de santé en l'occurrence. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il vaut mieux qu'ils ne soient pas absents, n'est-ce pas Arnaud ? C'est donc adopté, merci.

Décision du Conseil : adopté

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

26) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - ELECTION D'UN MEMBRE - COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-COTTES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Suite à l'élection d'un nouveau Maire en date du 08 mars 2025 et à l'installation des Conseillers communautaires de la commune de Saint-Hilaire-Cottes, il y a lieu, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, de procéder à bulletins secrets, à l'élection d'un nouveau membre du Bureau communautaire, représentant de la commune.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée la candidature de Madame Bernadette LECOCQ.

L'Assemblée est invitée à procéder aux opérations de vote. »

Maurice LECONTE

Chers collègues, suite à l'élection d'un nouveau maire en date du 08 mars 2025 et l'installation des conseillers communautaires de la commune de Saint-Hilaire-Cottes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un

nouveau membre au Bureau communautaire. À bulletin secret normalement sauf si vous en décidez autrement, on installe Madame Bernadette Lecocq.

Olivier GACQUERRE

J'imagine qu'il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention, c'est donc adopté, merci.

Décision du Conseil : adopté

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

27) MISE A JOUR DU TABLEAU NOMINATIF D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX ELUS COMMUNAUTAIRES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé les modalités d'attribution des indemnités de fonction au Président, aux Vice-présidents, aux Conseillers délégués et aux Conseillers communautaires.

Cette délibération est complétée par la production d'un tableau nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires.

Compte tenu d'un changement intervenu dans la représentation de la commune de Saint-Hilaire-Cottes qui modifie par suite la composition du Conseil communautaire et pour répondre également à la demande du Comptable Public, il est nécessaire d'actualiser le tableau nominatif ci-annexé par le remplacement du Conseiller communautaire correspondant.

Les modalités d'attribution des indemnités de fonction demeurent inchangées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'actualisation du tableau nominatif des indemnités de fonction aux élus communautaires par le remplacement du Conseiller communautaire correspondant tel que ci-annexé ».

Jacky LEMOINE

C'est la mise à jour du tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction versées aux élus communautaires. Suite au changement intervenu dans la représentation de la commune de Saint-Hilaire-Cottes, et la désignation de Madame Bernadette Lecocq en qualité de conseillère communautaire, il est nécessaire de procéder à l'actualisation du tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction versées aux élus communautaires.

Olivier GACQUERRE

Changement uniquement, donc pour Bernadette, mise à jour du tableau. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Olivier GACQUERRE

Ceci clôt nos débats, je remercie les services qui les ont à nouveau organisés. Merci pour votre confiance et on remercie le PSG qui a décidé de faire forfait ce soir et de laisser Dunkerque se présenter en finale, donc merci au PSG.

VISA DU « PROCES-VERBAL »

Le Président


Olivier GACQUERRE

Le secrétaire de séance


Serge MARCELLAK